



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2013

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Direction Adjointe Innovation Organisationnelle
Service du Conseil municipal, des Actes et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le vendredi 4 octobre 2013 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27 septembre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – RAPPORT SUR L'ELIMINATION DES DECHETS 2012

M. LEONETTI

Mes chers collègues. Tout d'abord, la Communauté d'Agglomération a deux interventions : une intervention extérieure au Conseil municipal et une intervention intérieure au Conseil municipal.

Sur l'intervention extérieure, je vais leur demander de prendre la parole maintenant, en remerciant Didier ROSSI et Laurent CARRIE d'être présents. Si vous êtes d'accord, pour ne pas les bloquer, on votera la première délibération du Conseil municipal après l'appel, sur le bilan de la Communauté d'Agglomération, ce qui leur permettra de regrouper les deux interventions. En attendant, on demande à Didier ROSSI, Directeur Général Adjoint des Services de Proximité de la CASA, de nous parler des déchets.

M. ROSSI

Quelques petites "slides" liées à l'activité de notre service sur l'année 2012. On vous rappelle que la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » a été transférée des communes vers notre Agglomération au 1^{er} janvier 2003, donc ça fait déjà dix ans. La CASA, au 1^{er} janvier 2012, compte désormais 24 communes puisque je vous rappelle que les huit communes du canton de Coursegoules sont venues maintenant renforcer notre territoire. Elle compte un peu moins de 180 000 habitants et c'est essentiellement de l'habitat horizontal.

Sur le mode de ramassage des déchets ménagers, on est toujours sur deux types de fonctionnement. On a une régie, donc constituée d'agents territoriaux qui interviennent sur le sud de notre territoire (Antibes, Vallauris, Biot et Valbonne), mais également sur le nord (Courmes, Gourdon, Caussols et puis les huit nouvelles communes du canton de Coursegoules), et sur la partie centrale, ce sont des prestations qui sont assurées par un prestataire titulaire d'un marché public.

Sur la régie, ce sont 236 agents qui interviennent au quotidien, avec des métiers très variés : des ripeurs, des chauffeurs de bennes à ordures ménagères, des ambassadeurs du tri, des gardiens de déchetterie, mais également du personnel administratif en charge de la rédaction des marchés publics, de la comptabilité, etc. Ce sont 89 véhicules d'intervention, des petites bennes à ordures ménagères jusqu'à des grosses bennes à ordures ménagères, des tractopelles, des camions-grues, etc. Et au total, c'est un peu plus de 1 300 kilomètres qui sont parcourus pour assurer l'ensemble de ces missions. C'est l'équivalent de trois fois et demi la distance de la Terre à la Lune en passant par Juan-les-Pins.

Les grands événements, les grandes dates de l'année 2012. En janvier 2012, c'est l'ouverture de la déchetterie de la Colle-sur-Loup qui vient renforcer notre réseau de déchetteries. C'est donc – je vous le disais tout à l'heure – l'intégration des huit nouvelles communes du canton de Coursegoules. C'est la mise en place de badges au niveau particulier sur l'ensemble de notre réseau, donc il faut savoir que chaque badge donne droit à une tonne et demie de gratuité. En juin, c'est le lancement de l'extension des consignes de tri plastique. C'est une opération nationale qu'on a voulu mener en collaboration avec Eco-Emballages. Les plastiques, auparavant, c'étaient uniquement les bouteilles et les flacons. Depuis juin 2012, ce sont également tous les plastiques et les fameux pots de yaourt. En général, on me pose toujours la question : et le pot de yaourt ? Depuis juin 2012, on peut mettre notre pot de yaourt, sous réserve qu'il soit vide – inutile de le laver – dans le bac jaune.

En juillet, on a démarré les premières approches en matière de réorganisation de la régie. Je vous en dirai deux mots tout à l'heure. En août – je vous en dirai également deux mots – c'est le lancement d'une enquête sur la satisfaction et la qualité du service public. En septembre, on a procédé à la rénovation de la déchetterie d'Antibes avec notamment la mise en œuvre d'un deuxième pont-bascule qui permet de régulariser et de faciliter les accès entrée/sortie au niveau de cet équipement. Et enfin en novembre, on a participé à une opération nationale, au niveau du parc de Sophia, en collaboration avec la CCI et le Club des Dirigeants, pour la récupération des D3E. Les D3E, ce sont les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques. Et sur l'année 2013, on a collecté durant cette opération un peu plus de 30 tonnes. Alors s'agissant du pôle de Sophia, on n'a pas récupéré, vous vous doutez bien, des machines à laver, c'est surtout du matériel informatique.

Quelques mots sur la communication. Je vous parlais tout à l'heure de la variété de nos métiers. Dans ces métiers, on trouve également des ambassadeurs du tri. On est une équipe de douze agents ambassadeurs du tri qui intervient sur l'ensemble de notre territoire avec, comme chaque année, une sensibilisation des scolaires, des écoles primaires. Ce sont chaque année un peu plus de 2 800 enfants qui sont sensibilisés à l'environnement en général, et plus particulièrement à la collecte sélective. Notre équipe intervient également sur tout ce qui est manifestation publique, culturelle, sportive, etc.

En matière de prévention, sachant que le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas ou celui qu'on ne présente pas devant sa porte, c'est l'opération de composteurs, de distribution de composteurs qui se poursuit. En 2012, on a distribué 250 composteurs, sachant qu'ils viennent s'ajouter aux 7 000 autres qui ont été distribués depuis le lancement de cette opération en 2008.

Au niveau de l'information, une nouvelle charte graphique a vu le jour et maintenant vient décorer nos guides de tri et viendra probablement venir décorer nos camion-bennes à ordures ménagères d'ici quelque temps.

Tout à l'heure, je vous parlais d'une enquête de satisfaction. On a voulu, l'année dernière, faire un point sur le degré de satisfaction de nos usagers en matière de gestion des déchets. On a mené une enquête auprès d'un organisme agréé qui a mené cette enquête dans les règles strictes liées aux sondages, etc. Et de cette enquête, il en ressort les éléments suivants : 65% des ménages ont une bonne image du service, 84% ont un très bon niveau de satisfaction du service et 84% des ménages estiment avoir suffisamment d'informations pour bien trier. On ne se contente pas de ces 84% qui sont satisfaits. C'est bien, c'est certes très bien, mais on souhaite désormais travailler dans les années prochaines pour essayer de récupérer ces 16% qui ne sont pas forcément moyennement satisfaits du service.

Quelques éléments chiffrés maintenant. Sur le traitement des déchets, on retrouve les quatre principaux procédés de traitement. On a la valorisation énergétique pour 60% des tonnages. Ce sont essentiellement les ordures ménagères qui sont conduites à l'usine implantée à cheval sur le territoire d'Antibes et de Vallauris. Avec ces ordures ménagères, je vous rappelle qu'on produit de l'électricité depuis 2008-2009. On a également une part de déchets qui sont recyclés. C'est tout ce qui est emballages ménagers, journaux, magazines et verres. On a une part qui est compostée. Ce sont essentiellement les déchets verts qui sont ramassés par le biais des déchetteries communautaires. Et on a encore une part d'enfouissement qui concerne essentiellement des encombrants.

Il faut savoir qu'au niveau des encombrants, cette part va diminuer, les 7% devraient encore diminuer en 2013 et en 2014. On a mené un partenariat avec Veolia d'une part et avec les cimenteries Vicat.

C'est une démarche qui vise à couper en petits morceaux – je dirais – les encombrants et puis à s'en servir en matière de valorisation énergétique pour la fabrication du ciment. Il faut savoir que quand on fabrique du ciment, on a besoin à un moment donné de produire de la chaleur. Cette chaleur, elle était produite auparavant par du pétrole. Désormais, on utilise nos encombrants comme matériaux, comme énergie.

Quelques rappels pour positionner la CASA par rapport à la PACA et puis par rapport à la France. Au niveau des ordures ménagères, il faut souligner quand même que par rapport à 2011, on est encore en baisse puisqu'en 2011, on était à 91 000 tonnes et puis pour 2012, on est à un peu plus de 88 000 tonnes, donc encore une baisse des ordures ménagères. Tant mieux. Ça veut dire que la prévention joue son rôle. Ça veut dire que la collecte sélective joue son rôle également et puis que les industriels jouent aussi également le jeu et qu'ils produisent moins d'emballages.

La CASA, par rapport à la PACA, on est légèrement au-dessus ; par rapport à la France, on est bien au-dessus, mais évidemment, dans la France, on peut difficilement aussi se comparer par rapport à des départements comme la Lozère ou l'Ariège, c'est évident. C'est vrai que l'ADEME a mis en place depuis l'année dernière, je crois, un indicateur un peu plus proche de notre activité, de notre problématique touristique. Donc c'est plus facile de se comparer avec ce ratio qui est de 413 kg/année/habitant. Vous voyez, on est encore un petit peu au-dessus mais c'est vrai qu'il faudrait encore dans ce ratio « France zone touristique », je veux dire différencier peut-être Antibes, Saint-Tropez et puis certaines zones touristiques en Bretagne ou sur l'Atlantique.

Au niveau des matériaux secs – ce sont les emballages ménagers et les journaux, magazines, je dis souvent qu'on est champion régional, ce qui est vrai puisqu'on est au-dessus de la moyenne PACA. Par contre, on commence à flirter, voire à dépasser les tendances nationales, ce qui est une bonne chose, sachant qu'on peut encore faire mieux – on en est conscients – au niveau du verre. Pour le verre, une petite parenthèse (alors je n'ai pas emmené les éléments chiffrés, j'en suis désolé, on aura peut-être l'occasion de vous présenter ça une autre fois), mais il faut savoir qu'on a mené depuis octobre 2012, une opération un peu pilote de ramassage du verre des hôtels-restaurants de la vieille ville. Donc on sera à même de vous faire un bilan et de savoir s'il faut poursuivre cette opération, sachant que très probablement, au niveau du verre, pour l'année 2013, on aura augmenté nos ratios.

Pour le reste, 19 000 tonnes au niveau des déchets verts et un peu plus de 13 000 tonnes pour les encombrants. Donc si on vient rajouter à ces 134 000 tonnes – je vous donne un chiffre arrondi – les déchets de bois, les gravats propres, les gravats sales et la ferraille, on arrive, tous déchets confondus sur la CASA, à 160 000 tonnes. Alors j'aime bien les comparaisons. Je vous parlais tout à l'heure de distance Terre-Lune. 160 000 tonnes, c'est l'équivalent en poids de 16 Tours Eiffel.

Quelques éléments chiffrés financiers maintenant. La ressource principale pour financer tout ça, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. On en dira deux mots tout à l'heure, enfin dans la diapositive suivante. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 95%, 5% de facturation usagers, ce sont essentiellement les recettes issues de l'accès dans les déchetteries.

Au niveau des charges de fonctionnement, les trois gros postes – vous voyez – ce sont les coûts de traitement, un peu plus de 15 millions d'euros, la masse salariale (je vous parlais tout à l'heure d'une régie), un peu plus de 8,5 millions d'euros et puis les marchés de collecte, 6 290 000 euros. J'ouvre juste une parenthèse par rapport à ces marchés de collecte. Ils ont été renégociés fin 2012 et par le biais d'optimisation d'une Commune sur une autre, on a pu économiser 600 000 euros sur l'année 2013.

Sur les dépenses d'investissement, pour 2012 : 3 650 000 euros, essentiellement le renouvellement du parc auto, les rénovations dans les déchetteries, l'acquisition de bacs enterrés, de conteneurs enterrés, de bacs tout court. À droite, vous avez un coût aidé hors taxes et par habitant. Vous voyez que les coûts relativement faibles sont les coûts liés aux déchets, aux emballages ménagers, aux magazines, journaux, verre, donc on ne peut que se féliciter, qu'encourager encore et toujours la collecte sélective.

Je vous parlais à l'instant de la tonne. De 2009 à 2012, il faut savoir que le taux est resté inchangé.

Il s'est situé à 9,9%. Depuis cette année, je vous rappelle qu'on a baissé le taux de la tonne. La tonne est désormais à 9,7%. On a essayé de se comparer un petit peu par rapport à ce qui se fait dans le 06. Vous voyez quand même qu'on est quand même sur un taux relativement compétitif puisqu'on est une des tonnes, sinon la tonne la plus basse du département. On n'est pas allés regarder plus loin dans le Var, les Bouches-du-Rhône, etc. Mais c'est vrai que je pense qu'on doit quand même se situer dans un niveau relativement faible.

Quelques dernières diapositives, un petit peu sur 2013, sachant que sur certains dossiers, on a quand même pas mal avancé. Sur 2013, on a travaillé essentiellement sur la rénovation de la déchetterie de Cipières. On a également procédé à l'ouverture d'une déchetterie provisoire à Tourettes-sur-Loup. Le règlement de collecte, qui a été adopté en Conseil communautaire en juin de cette année, est un document-cadre qui régit tout ce qui est modalités, fonctionnement, organisation en matière de collecte, les modes de présentation ; qui régit également tout ce qui est verbalisation.

Alors sur la partie verbalisation, on a un document-cadre pour l'ensemble des communes qui constituent notre agglomération et la partie verbalisation a été calée sur ce qui se pratique à Antibes.

Sur la réorganisation de la régie, elle a balayé essentiellement trois axes : la mise en œuvre de plus de sécurité dans notre mode de fonctionnement au niveau des circuits de collecte, un rééquilibrage au niveau de certaines tournées (on avait des tournées qui étaient un petit peu plus faciles ou plus courtes que d'autres, donc on a essayé de faire en sorte que tous les agents, toutes les tournées soient le plus identiques possible) et puis on a essayé aussi de réduire les fréquences de collectes. C'est chose faite depuis avril 2013 sur les tournées dites de nuit qui concernent essentiellement l'habitat horizontal ; une coopération renforcée entre la Ville d'Antibes et la Ville de Vallauris, donc toujours essayer de trouver des synergies « service de collecte et service de ramassage des déchets ménagers ».

On travaille toujours dans ce sens-là. J'ouvre juste une parenthèse très rapidement d'ailleurs. C'est vrai qu'on travaille en coopération renforcée avec les services propreté de la Ville d'Antibes. On travaille aussi de manière intelligente et renforcée entre le service « Envibus » et le service « voirie, signalisation, circulation » avec Anne-Marie DUMONT sur tout ce qui est lignes de bus, problématiques « points noirs », etc.

Et enfin, dernier point, management de la qualité. C'est vrai que je vous disais tout à l'heure que ça fait dix ans d'existence au niveau de la Direction Environnement Déchets, donc sans faire la révolution, on souhaite peut-être se pencher un peu désormais sur notre organisation, sur notre fonctionnement et au bout de dix ans, on se dit qu'il faut faire un point afin de savoir s'il n'y a pas des marges de manœuvre, de progression, si nos procédures sont adaptées, s'il ne faut pas les revoir encore et toujours pour mettre en avant l'optimisation et l'efficience.

Lorsqu'on parle de management de la qualité, je trouve que c'est toujours très positif en matière de management, notamment au niveau des équipes, que ça soit au niveau de mes cadres, de mes collaborateurs, comme au niveau de mes opérateurs de collecte.

Si vous avez des questions, il n'y a pas de souci.

M. LEONETTI

Merci à Didier ROSSI dont chacun se souvient qu'il vient de la Ville d'Antibes et qu'il la retrouve avec plaisir.

Des questions sur l'information ? Ce document est à la disposition de tout le monde. Voilà, simplement dire que les citoyens de la Communauté d'Agglomération sont plutôt de bons citoyens. Ce sont ceux qui trient le mieux, donc ça casse un peu l'idée de dire que généralement il n'y a que les pays nordiques qui sont capables d'avoir cette discipline. On constate que la CASA a remporté à plusieurs reprises des trophées de tri sélectif.

Le deuxième point est qu'on s'est trouvé avec un dialogue social qui est très constructif sur l'organisation, en particulier sur l'organisation de nuit qui fait qu'un certain nombre de territoires sont maintenant collectés la nuit. C'est mieux pour les agents, pour les usagers, ça crée moins d'embouteillages, ça permet de faire les choses de manière plus simple. On a beaucoup moins d'accidents physiques et matériels, donc sur ce côté-là, c'est très positif.

On a réorganisé les collectes dans certaines villes et en partie sur la Ville d'Antibes puisque le pavillonnaire n'est collecté que cinq jours par semaine avec une collecte sélective alors qu'on collectait six jours par semaine, tout en gardant des collectes répétitives dans la journée sur les lieux touristiques. Cet élément a fait aussi économiser un certain nombre d'apports à l'usine et vous avez vu que le tonnage a diminué. Donc on est dans un cercle plutôt vertueux et quand les coûts augmentent, il est assez logique – surtout sur une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est ciblée – que les taux augmentent. On a constaté que, non pas en réduisant les effectifs, mais en optimisant l'ensemble de l'organisation, on avait diminué les coûts et donc on l'a répercuté sur les usagers. Sur une tonne qui est déjà une des plus basses du département, on a baissé de 0,2 point et je crois pouvoir dire qu'on va pouvoir rebaisser de 0,2 encore cette année. Je trouve qu'il y a une bonne synergie entre l'usager qui se sent concerné, l'ensemble des salariés qui sont très motivés et une optimisation de l'efficacité.

Il faut dire qu'on a une usine qui fonctionne bien, qui récupère l'énergie, qui casse aussi les coûts générés par les transports éventuels dans d'autres endroits. Vous avez vu comme moi ce reportage, ou ce film, sur France 2, sur les décharges de notre Département. Je constate que le vent, si j'ose dire, a tourné puisqu'il y a une dizaine d'années, la Communauté d'Agglomération, à l'unanimité, avait décidé de rénover son usine et d'en faire une valorisation des déchets et ultérieurement, le Grenelle de l'Environnement est venu confirmer cette démarche, à condition de récupérer l'énergie, ce qui était envisagé. A cette époque-là, un certain nombre de personnes disaient que l'avenir c'était de mettre des centres d'enfouissement techniques, des décharges pour dire les choses.

Maintenant, la mode n'est plus aux décharges et je crois que le bon sens, une fois de plus, l'a emporté. Je vous laisse imaginer si nous n'avions pas rénové l'usine de Fond de Cine mais mis en place aussi les mesures de surveillance sanitaire indispensables, on serait dans une situation extrêmement difficile puisqu'il n'y a plus de décharge, et c'est une bonne chose. Mais en même temps, ceux qui n'ont pas les outils de déchets ultimes sont obligés d'aller dans des territoires et des départements voisins, ce qui va être illégal et qui va évidemment poser problème sur ces territoires. Je suis encore reconnaissant à tous les Maires qui ont accepté, à cette époque-là, de nous suivre dans la rénovation d'une usine performante qui aujourd'hui se répercute sur les coûts et qui en même temps est respectueuse de l'environnement.

Vous ne me l'avez pas demandé, je vous l'ai dit quand même parce que ça me tient à cœur et je me souviens quand même que cette période n'était pas très facile, dans laquelle on avait des choix à faire qui étaient des choix difficiles, et en particulier contre le Préfet qui avait décidé qu'on fermait toutes les usines d'incinération et de valorisation des déchets par voie thermique.

Bien, on va faire l'appel maintenant. Monsieur le Premier Adjoint est allé marier et je vous demanderai dans un petit moment de bien vouloir m'excuser parce que je vais baptiser. C'est rare mais le baptême civil existe. On accueille des enfants citoyens dans la République française et donc je m'absenterai quelques instants avec votre autorisation.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Audouin RAMBAUD à M. Éric PAUGET,
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL,
M. Alain BIGNONNEAU à M. Francis PERUGINI,
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI,
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD,
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER,
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN,
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ

Présents : 39 / procurations : 9 / absent : 1

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

00-0 - MOTION DU GROUPE 'LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE' PORTANT SUR LES ENSEIGNES CULTURELLES

M. LEONETTI

Avant la présentation de la CASA, j'ai reçu de la part du groupe « la Gauche et l'Écologie pour Antibes Juan-les-Pins » une motion qui va être lue par Monsieur PIEL.

M. PIEL

Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux enseignes culturelles de notre Commune sont en grande difficulté. On l'a vu ces jours-ci. Milonga, qui est un magasin d'instruments et de matériel de musique, mais qui jouait aussi un rôle d'animateur culturel à travers l'école de musique qui était dans ce magasin ; et la Sorbonne, une librairie du groupe Chapitre qui vient de tomber entre les mains d'un fonds de pension américain, – donc je l'ai dit – sont en grande difficulté. Les salariés de ces deux enseignes sont considérés comme quantité négligeable par les tenants des superprofits rapides, quitte à augmenter encore le nombre de chômeurs. Ainsi, le nombre de lieux de culture se réduit encore un peu plus à Antibes. Avec la disparation de Milonga, c'est le dernier lieu de vente de produits musicaux de la CASA qui s'éteint. Quant à la fermeture de la Sorbonne, cela réduira encore davantage l'offre en matière culturelle.

Le groupe de la Gauche et l'Écologie vous demande de bien vouloir soumettre au vote du Conseil municipal une motion de soutien au personnel de ces deux enseignes. Par ailleurs, nous souhaiterions que vous fassiez jouer le droit de préemption, par exemple comme pour la brasserie du tribunal, afin que si les fermetures se révèlent effectives, et malheureusement depuis le dépôt de la motion il y en a une qui s'est révélée effective, ces lieux demeurent dans le domaine culturel.

La motion, c'est : « le Conseil municipal soutient les salariés de Milonga et la Sorbonne dont les magasins sont menacés de fermeture. Dans le cadre de liquidation de ces enseignes, le Maire fera jouer le droit de préemption commerciale afin que ces lieux restent dans le domaine culturel ».

M. LEONETTI

Merci Monsieur PIEL. Je vous dirais que je partage vos préoccupations mais je voudrais faire un peu la distinction entre les deux enseignes que vous avez évoquées.

Sur la société Milonga, elle a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Marseille après 13 ans d'activité déficitaire et ce, malgré un investissement massif du propriétaire dans l'enseigne afin de lui permettre de développer son activité et pallier ainsi ses pertes malheureusement anciennes et récurrentes.

Depuis le redressement judiciaire, aucun repreneur ne s'est manifesté et c'est donc une situation qui est extrêmement difficile pour les salariés dont ni l'opposition, ni la majorité ne peut être satisfaite. C'est pourquoi la Ville et la CASA, ainsi que leurs partenaires, déploient au quotidien, que ce soit à Antibes ou sur l'ensemble du territoire de la CASA, un dispositif ambitieux sur lequel je ne reviendrai pas puisque, vous le savez, j'ai moi-même pris l'initiative d'une question orale pas plus tard que la semaine dernière devant notre Assemblée.

Pourtant, s'agissant du soutien de l'activité économique, nous ne sommes pas nécessairement aidés par la majorité nationale et il vous suffit à cet égard de prendre connaissance de l'actualité relative aux horaires d'ouverture des commerces qui traduit l'application indifférenciée et sans souplesse de la réglementation.

Enfin, je souhaite préciser que malgré la fermeture actée de l'école de musique Milonga, il existe une offre conséquente sur le territoire par le biais du conservatoire municipal avec un total de 43 professeurs de musique et 863 élèves inscrits, hors théâtre, à des tarifs qui n'ont pas grand-chose à voir avec ceux que pratique l'enseigne – et c'est bien normal – qui prennent en compte notamment le quotient familial des familles qui inscrivent leurs enfants, ainsi que de nombreuses exonérations.

Pour ce qui est des instruments de musique, Milonga n'est pas, malgré ce que vous affirmez, le dernier lieu de vente. C'est le dernier lieu de vente important de ce genre de produits puisque sur le seul territoire antibois, on compte encore trois enseignes et d'autres importantes qui, pour ne pas être sur le territoire de la CASA, sont à immédiate proximité. C'est la Ville de Mougins en particulier.

En ce qui concerne la librairie « La Sorbonne », la situation est différente puisque la volonté de la société Chapitre est de faire appel à des candidatures pour la reprise de ses librairies. Et autant Milonga ferme sur Antibes, autant La Sorbonne peut avoir un repreneur, ce qui n'entraînera donc pas obligatoirement leur fermeture.

Sur ce point précis, la situation n'est pas étrangère à la mutation profonde qui touche le monde de l'édition papier et qui touche le livre comme les journaux, et qui a pour pendant, y compris en termes de création d'emplois, l'émergence de l'édition numérique. En effet, après la musique, le cinéma, la presse, la photographie, le livre vit à son tour les expérimentations et des innovations qui, avec des contenus dématérialisés, mais naturellement au détriment de l'édition papier, met en danger les emplois qui migrent vers le numérique.

Nous restons en tout état de cause, assez attentifs, dans le cadre des dispositifs que j'ai déjà cités, à la situation de ces enseignes. Sur la préemption des enseignes, dont chacun se souvient que c'était un engagement de campagne électorale précédent et qu'il n'avait pas à cette époque l'assentiment de tous les candidats.

Sur le fond, les fonds concernés doivent être à la vente, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui officiellement. Les biens et les droits inclus dans une liquidation judiciaire ne peuvent pas être préemptés, donc on ne peut pas préempter Milonga. Les fonds éligibles doivent faire partie du périmètre de sauvegarde qui a été adopté en Conseil et qui, je vous le rappelle, est le cœur de ville et le cœur de Juan-les-Pins. Il doit porter une atteinte sérieuse à la diversité commerciale, et ça je pense que c'est assez facile à démontrer sur l'offre culturelle qui s'en trouve réduite.

Sur la forme, la décision de préemption est une compétence du Maire à l'égard de laquelle le Conseil municipal ne peut lier le Maire, donc c'est un vœu, mais on ne peut pas le décider ici. Cependant, je soutiens bien évidemment – comme vous tous, j'en suis sûr – les salariés qui vont être en difficulté à Milonga; qui vont peut-être, je l'espère, ne pas l'être sur La Sorbonne au travers de lancement des dispositifs que la Ville et la CASA ont mis en place.

La question de la préemption, vous l'avez compris, ne peut pas être d'actualité, et en tout cas elle ne peut être envisagée que sur un des deux magasins puisque Milonga est hors du périmètre que nous avons défini ensemble. Si bien qu'au fond, je suis assez d'accord avec vous.

Il faut préempter chaque fois qu'on le peut et c'est une des raisons qui a fait que dans le projet Lacan, je me suis engagé, mais on peut le refaire ensemble, à ce que des enseignes culturelles s'y implantent et à prévoir des mètres carrés conséquents pour que Lacan-Marenda soit peut-être un lieu d'habitat, sans doute un lieu d'espace jardin, sans doute aussi accueillir un cinéma, mais pas que ça, et essayer de faire en sorte que nos enseignes culturelles regagnent le centre-ville, quelle que soit leur orientation.

C'est la raison pour laquelle je vous propose – une fois n'est pas coutume – que la majorité amende la proposition de l'opposition. Et je vous propose qu'on vote : « le Conseil municipal soutient les salariés de Milonga et de La Sorbonne dont les magasins sont exposés à la fermeture – un c'est sûr, l'autre ça ne l'est peut-être pas – en s'engageant à ce que la Ville travaille à leur reconversion en collaboration avec la CASA et le Pôle Emploi ». On est bien sûr à la disposition de tous ces salariés. « Le Maire s'engage, en vertu des compétences qu'il tient du Conseil municipal, à préempter le fonds de commerce de la Sorbonne si les conditions pour se faire venaient à être simultanément remplies pour y maintenir un commerce de librairie ». Et enfin, je vous demande qu'on s'engage aussi : « dans le cadre du projet Marenda-Lacan, la Ville devra réserver des locaux commerciaux pour les affecter prioritairement à des enseignes culturelles ».

Je vous laisse une minute, deux minutes, cinq minutes de pause ?

Monsieur PIEL.

M. PIEL

On a entendu. Simplement, les enseignes culturelles à Marenda-Lacan, oui. Mais vous avez évoqué tout à l'heure les grandes surfaces qui souhaitent ouvrir la nuit, le dimanche, les jours fériés, etc. Je crois que là, on a une des causes essentielles et primordiales de la difficulté qu'ont les enseignes culturelles, justement, à survivre. Donc je crois qu'il faut faire attention, Monsieur le Député, quand vous allez voter l'ouverture la nuit ou des dimanches et des jours fériés de ces grandes surfaces, ce n'est pas défendre la culture. Au contraire, vous participez à fermer ces magasins.

Pour le reste, je referme la parenthèse. Vous avez évoqué ce sujet.

M. LEONETTI

Je vais la rouvrir pour vous.

M. PIEL

Vous savez quand même que ça me tient à cœur parce que j'ai travaillé pendant 35 ans dans une grande surface et que je sais de quelle façon les salariés de ces grandes surfaces sont – comment dire – « volontaires » pour travailler la nuit ou le dimanche. Franchement, c'est quand même se moquer du monde, et je suis poli, que de penser ça. Je referme la parenthèse. Ça, c'est pour les grandes surfaces.

Sur l'amendement à la motion, on l'accepte bien volontiers. J'ai rencontré, moi, à plusieurs reprises les salariés de Milonga. Ce qui s'est passé, vous le dites à votre façon, mais ce qui s'est passé aujourd'hui, c'est quand même qu'il y a derrière ça quelqu'un qui est une autre grande surface culturelle qui s'appelle Cultura, à travers une société qui s'appelle Sodival, qui a pompé – on le dit comme ça – la substantielle moelle financière de Milonga. Pour l'école de musique, je vous rassure : les professeurs ont pu récupérer un local et vont continuer donc ce qu'ils faisaient avec beaucoup de jeunes, donc qu'il faudra rajouter au nombre du conservatoire et de l'ADAMA.

Donc nous pensons qu'il faut préserver au moins le site de La Sorbonne parce qu'on ne sait pas ce qui se passera, et j'espère que ça se passera, évidemment, du côté de Marenda-Lacan. Là, on en a un qui existe, donc faisons tout pour le défendre parce qu'il en va quelque part aussi de l'impact culturel de notre Ville.

M. LEONETTI

Je vous renvoie, et je ne vais pas rentrer dans la polémique, sur les prises de position que j'ai eues lorsqu'on a parlé de l'activité du dimanche. Je vous rappelle que j'ai considéré qu'un certain nombre de commerces pouvaient ouvrir et qu'il fallait en préserver d'autres, et qu'en particulier il était déséquilibré de permettre d'ouvrir des grandes surfaces sans permettre d'ouvrir des petits commerces de proximité, en particulier de centre-ville.

Ensuite, vous le savez, j'ai refusé que la Ville soit classée sur le plan national « ville touristique pouvant ouvrir le dimanche ». Je rappelle « pouvant ouvrir le dimanche » parce que de temps en temps, ma position a été un peu caricaturée. On a pensé que je ne voulais pas qu'Antibes Juan-les-Pins soit « ville touristique ». Elle est ville touristique, et on le verra tout à l'heure dans l'EPIC, selon un certain nombre de critères qui sont des critères de tourisme mais elle n'est pas ville touristique qui aurait permis à ce moment-là d'ouvrir le dimanche. Et je m'en tiens à cette idée qu'un Président de la République qui a prôné la boîte à outils aurait pu penser que le dimanche matin, on pouvait ouvrir les enseignes de bricolage.

Je vous propose avec les petits amendements que j'avais installés, qu'on vote le soutien aux salariés, la préemption sur La Sorbonne si les conditions juridiques sont remplies et l'engagement que nous prenons ensemble de faire en sorte qu'à Marenda-Lacan – vous le savez, on a reçu une lettre d'une enseigne qui demande 800 mètres carrés à qui on avait proposé avec Francis PERUGINI les locaux de la Maison du Tourisme de la place de Gaulle qui va déménager place Guynemer, et on a proposé ces locaux à cette enseigne culturelle de renom et elle nous a dit qu'elle viendrait si elle avait 800 mètres carrés, en centre-ville. Si au moment où les choses se construisent, les choses pouvaient se faire ainsi, on aboutira dans ce sens.

Alors on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Voilà. La délibération PIEL, amendement LEONETTI, est adoptée **à l'unanimité**.

00-14 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – INFORMATION

M. LEONETTI

Alors on passe maintenant à la deuxième partie, avec votre autorisation, si vous le voulez bien, pour pouvoir libérer les responsables de la Communauté d'Agglomération. On passe au bilan de la CASA qui va être présenté normalement beaucoup plus tard dans le Conseil municipal. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? On ne passe pas au bulletin secret, donc c'est Monsieur Laurent CARRIE, Directeur Général des Services de la CASA qui a la parole.

M. CARRIE

Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux. Je vais vous présenter effectivement, de manière synthétique, le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération et je vous rappelle que c'est une obligation légale depuis la loi du 6 février 1992 que de présenter tous les ans en Conseil municipal le bilan d'activité de l'établissement public en comité propre, en l'occurrence pour nous c'est la Communauté d'Agglomération, au sein de chacun des Conseils municipaux.

Le document étant assez complet et assez dense, ce que je vous propose, c'est de reprendre compétence par compétence et vous donner les points marquants de manière à bien identifier les grandes actions menées par la Communauté d'Agglomération sur son territoire.

Première compétence : le développement économique. L'objectif est de travailler sur la création d'entreprises et la création d'emplois, notamment par l'accompagnement, par la transmission aussi d'entreprises, en accueillant un certain nombre de porteurs de projets de chaque entreprise. Concrètement, les mesures 2012 menées par la CASA se font à travers :

- du plan d'action de la Maison de l'Emploi qui a permis, depuis sa création, d'accueillir 1 800 porteurs de projet ;
- du plan d'action de la plateforme Initiative Locale qui est une association qui fait des prêts d'honneur aux entreprises pour les aider à démarrer. Principalement financée par la CASA, elle a permis d'aider 150 entreprises et de créer 267 emplois ;
- du plan d'action également de la télépépinière Starteo à Châteauneuf qui a permis d'accompagner 23 entreprises et de créer 30 emplois.

Également en 2012 a été lancé le projet « Business Pole ». C'est une deuxième pépinière sur Sophia qui est terminée, qui est en service maintenant depuis d'un an. Cette structure a permis d'accueillir et de créer 190 nouveaux emplois.

Concernant la compétence aménagement du territoire, trois actions marquantes ont été initiées en 2012 :

- la finalisation du projet Sophia 2030 qui a permis de dessiner un projet d'aménagement global pour la technopôle à l'horizon 2030 ;
- la poursuite du développement des zones d'activité communautaire et des zones d'activité économique sur le territoire de la CASA, notamment avec la reconnaissance et l'intérêt communautaire et le lancement de la ZAC des Hauts de Roquefort sur Roquefort-les-Pins et l'identification également de l'intérêt communautaire de la ZAC de la Sarrée au Bar-sur-Loup, qui est une zone à vocation principalement industrielle ;
- la définition et l'adoption d'une stratégie agricole en faveur des jeunes exploitants et des exploitants agricoles, qui se base sur des aides aux exploitants, sur des mesures visant à accompagner des événements comme par exemple la manifestation qui a eu lieu il y a quinze jours au lycée horticole, Agribio, qui attire beaucoup de monde, et surtout par un dispositif de soutien, par des fonds de concours à l'acquisition de terrains permettant l'installation de jeunes agriculteurs et d'exploitants agricoles.

Ces travaux de 2012 ont été complétés également par un travail préparatoire qui se poursuit en 2013, notamment sur la définition du projet que l'on appelle de manière technique ou technocratique la « Côte 121 » qui est l'aménagement des quatre grandes zones d'activité dans la partie sud de Sophia : les Trois Moulins, le Fugueiret, les Clausonnes et Saint Philippe. Sur Antibes, c'est la zone des Trois Moulins qui est principalement concernée.

Deuxièmement, effectivement aussi, un travail d'étude pour la reconnaissance de l'intérêt communautaire de nouvelles zones d'aménagement concerté Pré-du-Lac à Châteauneuf, mais également sur Antibes la zone des Trois Moulins sur laquelle il y a eu une délibération qui a été prise au Conseil municipal au mois de juillet. La CASA va délibérer au prochain Conseil au mois d'octobre. Et surtout, les études opérationnelles qui vont pouvoir démarrer ces nouvelles ZAC, et notamment sur la ZAC des Trois Moulins.

Concernant la politique habitat – logement, un certain nombre de faits marquants sont à signaler :

- la mise en place de nouvelles aides financières de la CASA concernant l'encadrement de la vente en l'état futur d'achèvement de logements ; également
- un dispositif d'accompagnement des organismes HLM pour la mise en place d'audits énergétiques. Il y a des opérations pilotes qui sont lancées avec des études en cours pour concrétiser ces actions ;
- le développement de logements conventionnés au travers de l'OPA cohésion sociale ;
- un dispositif de gestion urbaine de proximité ;
- l'installation et le relogement sur Antibes de l'antenne de logement qui se situe maintenant dans les nouveaux locaux des Allées Grenadines ;
- la création d'un service d'enregistrement des demandes d'accession à la propriété.

Ont été livrées un certain nombre d'autorisations. À titre d'illustration, les Héliotropes à Châteauneuf, 28 logements ; à Roquefort-les-Pins, Cours du Beaumont, 24 logements ; Vauban-Macé à Antibes, 39 logements sociaux ; et les Petits Frères des Pauvres, à Juan-les-Pins, 11 logements conventionnés. Globalement, 511 logements sociaux ont été livrés en 2012.

Concernant la compétence transport avec le réseau Envibus. Je vous rappelle que l'offre de transport de la CASA et du réseau est structurée autour de 20 lignes régulières, 9 navettes en centre-ville, 11 secteurs de transport collectif à la demande et 49 lignes scolaires.

La fréquentation du réseau croît chaque année et cette année nous avons constaté, entre 2011 et 2012, une augmentation des usagers de 7,5% au global, et également une fréquentation accrue sur la ligne 100, qui dessert le centre d'Antibes à Sophia, de 5,3%. Aussi, parmi les éléments marquants, le réseau Envibus a été élargi aux nouvelles communes du territoire de Coursegoules qui nous ont rejoints au 1^{er} janvier 2012. Et je dirais à noter aussi, très important, l'inauguration du centre technique Envibus situé à Vallauris qui permet maintenant d'accueillir l'ensemble des équipes Envibus, du matériel des bus et des chauffeurs de la régie. Et nous avons également renouvelé en 2012 le marché des transports scolaires pour quatre ans.

Les déchets, je vais aller extrêmement vite puisque Didier ROSSI a brillamment... J'aurais du mal à faire aussi bien, donc je vais aller extrêmement vite. Effectivement, les faits marquants sont l'intégration du canton de Coursegoules, l'amélioration de l'accès à la déchetterie, l'extension des consignes du tri du plastique, l'enquête de satisfaction, effectivement Didier ROSSI l'a dit : 84% de satisfaits, c'est extrêmement positif, mais il faut réussir à convaincre les 16% restants. Et l'organisation de l'opération D3E, l'élimination des déchets électroniques et électriques.

Lecture publique. Là aussi, des chiffres intéressants à cette compétence puisque petit à petit, le réseau de lecture publique monte en puissance et s'inscrit pleinement dans le paysage culturel de la Communauté d'Agglomération. Les chiffres clés qui sont intéressants de signaler, c'est d'abord le nombre d'inscrits très important puisque nous sommes à plus de 32 000 inscrits, 32 661 inscrits, ce qui est au-dessus des ratios de fréquentation pour des agglomérations ou des villes de la taille de la Ville d'Antibes ou des Agglomérations de la taille de la CASA. On est sur un chiffre de fréquentation qui est très satisfaisant, à 32 661 usagers pour un nombre de prêts de 828 156 prêts faits dans l'année. Il faut le noter aussi, 640 actions culturelles menées dans tout le réseau de médiathèques, plus de 24 000 acquisitions documentaires en 2012.

Parallèlement, le réseau continue à se développer autour de la médiathèque "Albert Camus" et de la médiathèque de Valbonne Sophia Antipolis. Nous avons continué en 2012 à travailler sur l'ouverture de points de lecture publique dans des petites communes puisque ceux d'Opio et Roquefort ont été ouverts en 2012, et celui de Saint-Paul-de-Vence va être ouvert dans le courant de cette année. Nous travaillons également sur l'ouverture de la médiathèque de Biot et l'ouverture du Pôle Images de Roquefort. Cette année également a été ouverte la médiathèque de Villeneuve-Loubet. Donc vous voyez, on a un réseau qui se structure avec des médiathèques et des points de lecture au profit des habitants et des citoyens qui trouvent un service moderne et de qualité.

Concernant la politique de la Ville, aussi à signaler un accueil très important sur les différents sites de la politique de la Ville. Je vous rappelle que nous avons six unités d'accueil : Parenthèse, Trait d'Union, les Antennes de Justice, les unités de prévention. Et au total, ce sont près de 16 270 personnes qui ont été accueillies, ce qui est un chiffre extrêmement important. Nous avons également développé un certain nombre de chantiers, de mesures d'insertion sociale et professionnelle avec, par exemple, le chantier d'insertion à Bar-sur-Loup autour de la papeterie, ou un certain nombre de chantiers-écoles sur Antibes, sur Vallauris et sur Valbonne, ainsi que des chantiers-jeunes qui ont permis d'accueillir 40 jeunes à Antibes, Vallauris, Valbonne et Biot.

Nous avons poursuivi également le plan d'action de lutte contre les violences conjugales en liaison avec le Parquet et tribunal de grande instance. Nous avons poursuivi également la politique de prévention de la délinquance avec les outils que sont le Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance ou les groupes de travail territorialisés.

2012 a été aussi la pérennisation du Raid pour l'emploi des jeunes. C'était la 5^e édition. Là aussi nous avons réussi, grâce à cette opération, à 45 jeunes de trouver des solutions soit emploi, soit formation. C'est un dispositif d'accompagnement à l'emploi ou à la formation pour des jeunes en difficulté. Également un partenariat dans le cadre des CUCS (contrats urbains de cohésion sociale), 22 actions associatives ont été financées. Et à destination des jeunes toujours, le développement du succès de la carte jeune communautaire, « lol 16-25 », dont bénéficient 4 200 jeunes titulaires.

Concernant la compétence architecture et bâtiment, 2012 a été marquée par la livraison de l'ouverture du complexe aquatique Nautipolis au cœur de Sophia Antipolis et la poursuite des travaux des équipements structurants qui avaient été initiés, comme la Maison du Terroir au Rouret, le Pôle Auguste Escoffier à Villeneuve-Loubet, le Pôle Images à Roquefort-les-Pins, le Théâtre d'Antibes et la médiathèque de Biot. À noter également le travail en 2012 sur le Business Pole, et donc la pépinière d'entreprises de Sophia Antipolis. Il faut noter aussi le soutien de la CASA, par l'intermédiaire de ses fonds de concours, au financement d'équipements communautaires qui ont une utilité intercommunale. Et dans ce cadre-là, la Communauté d'Agglomération, il faut le souligner, a soutenu financièrement 50 projets d'équipement.

Déplacements et infrastructures.

Deux éléments très importants :

- le travail de préparation du dossier de déclaration d'utilité publique du projet de bus à haut niveau de service qui a été déposé, instruit, et depuis la déclaration d'utilité publique a été obtenue ;
 - le pôle d'échange d'Antibes : en 2012, les travaux d'études, de permis, de marché, de démarrage des travaux de la passerelle et de confortement derrière la gare ont été engagés en 2012. Ils se poursuivent.
- Il faut noter, aussi en 2012, la signature un protocole d'accord très important avec le Conseil Général, ESCOTA et les communes membres de Sophia, visant à mettre en place 13 opérations pour assurer le désenclavement routier et autoroutier de la technopôle et donc du nord d'Antibes. Ce partenariat a été établi et les opérations vont maintenant se dérouler à partir de 2014.

Enfin, compétence environnement pour terminer. 2012 a été marquée par :

- le lancement du projet de plan climat énergie territorial qui va être signé d'ici la fin de l'année ;
- le plan pour la stratégie agricole CASA ;
- l'espace info énergie qui s'est aussi également développé.

Mentionnons, qu'en 2012, la CASA a obtenu le grand prix Natura 2000 pour la gestion des sites de Natura 2000 terrestres.

[Applaudissements]

M. PAUGET

Le Maire est allé faire un baptême civil. Il va nous rejoindre rapidement. Il y avait des interventions. D'abord la Gauche et l'Écologie. Madame DUMAS.

Mme DUMAS

Ce rapport d'activité, malgré le décalage de dix mois, amène quelques réflexions et quelques questions. Au sujet du développement économique, vous citez dans ce rapport d'activité le comité de veille économique chargé de surveiller les grandes entreprises comme Texas Instruments, Wipro, IBM ou Sanofi. Vraiment, on peut avoir confiance en cette surveillance car toutes sont de parfaits exemples de grandes entreprises spécialistes de gavage d'argent public, de défiscalisation et de licenciements boursiers. Je comprends mieux pourquoi il n'y a pas de rapport d'activité de ce comité de veille.

Comment accepter que ce soit la CASA qui soit obligée de verser encore de l'argent public pour aider des salariés d'une boîte comme Texas Instruments qui a touché des centaines de milliers d'euros de crédits d'impôt, qui s'est enrichie des compétences et du travail des salariés et qui remercie tout le monde en fermant son site et en licenciant plus de 500 personnes ? Ce comité de veille devrait au moins demander le remboursement de ces crédits d'impôt. Une toute dernière question au sujet de ce comité de veille : quelle a été l'action pour aider les salariés de Milonga mangés par ces fameux grands groupes dont on vient de parler tout à l'heure ?

Voilà tous nos doutes sur ce comité qui pour nous devrait veiller aussi à lutter contre le travail dissimulé, devrait veiller et écouter les petits entrepreneurs en grande difficulté actuellement, devrait alerter les communes sur l'utilisation de leur droit de préemption quand c'est nécessaire.

Une dernière remarque sur ce thème. J'ai lu dans ce rapport que la CASA avait participé au financement du FISAC de Villeneuve-Loubet. Cela me surprend. Les FISAC sont bien financés normalement par la Ville et l'État, alors pourquoi celui de Villeneuve n'a pas le même statut ?

Au sujet du logement, là aussi quelques remarques. La CASA a participé au projet « MOUS » de Vallauris dans le cadre de l'aide aux gens du voyage. Très bien, très bonne initiative. Je profite de ce moment pour vous demander si la Ville d'Antibes et la CASA vont participer au projet « MOUS » qui se met en place à partir du 7 octobre pour aider l'installation de dix familles roms dans notre Département.

Quelques remarques sur les chiffres qui nous sont donnés dans ce rapport d'activité au sujet du logement. Ils sont malheureusement toujours aussi décevants.

Au 31 décembre, ce sont toujours près de 3 400 demandeurs et cela après une année de livraison un peu meilleure que d'habitude. C'est dire le gouffre qui existe entre le nombre de livraisons et la demande. Je pourrais aussi faire remarquer l'échec de la loi DALO qui laisse 224 familles prioritaires sans proposition de relogement. Et dans le Département, ce sont plus de 1 700 personnes prioritaires DALO qui ne sont pas relogées. Voilà comment le fait d'avoir des communes hors la loi SRU comme Antibes, voilà ce fait-là qui bloque tout le réseau et toutes les lois, y compris comme la loi DALO. La loi DALO n'est donc devenue maintenant, grâce à une récente circulaire, qu'un texte permettant d'éviter les expulsions. C'est important vu la situation sociale de notre département. Mais ce n'était pas son rôle. Elle devait permettre le respect du droit au logement.

D'ailleurs, au sujet des expulsions, il est dit dans le rapport qu'il y a eu 63 dossiers étudiés. Qu'est-ce que cela veut dire ? Combien ont été réalisés ? Et que sont devenues les personnes expulsées ?

Au sujet des transports, comment est-ce possible de lire un rapport d'activité aussi rempli d'autosatisfaction alors que tous les matins et tous les soirs, la grande majorité des salariés passe des heures, des heures dans les bouchons ? N'est-ce pas la conséquence d'un retard considérable et même affligeant d'un vrai service de transport en commun ?

Pour conclure, une petite remarque au sujet des déchets. On peut constater que nous arrivons à un palier au niveau du tri dans notre secteur et sur tout le bassin de la CASA. Nous pensons qu'il faut redoubler d'efforts pour faciliter le tri, sans culpabilisation des citoyens mais avec pédagogie et investissement pour multiplier les lieux de tri.

Au sujet du compte administratif, Monsieur CARRIE n'en a pas parlé, mais il était dans la délibération. Je ne reviens pas dessus. Je me suis déjà exprimée à ce sujet-là sur la CASA. Mais pour nous, l'excédent budgétaire, encore une fois de 17 millions d'euros, n'est pas le signe d'une bonne gestion vu le nombre d'investissements qui seraient nécessaires pour améliorer la vie quotidienne des habitants de notre territoire.

M. LEONETTI

Autre intervention ?

Mme MURATORE

On vient de vivre ce que nous voulions dire en préalable. Ce rapport, c'est une suite d'événements, d'actions, mais aucune information sur ces événements et ces actions. Et on ne peut pas dire que les informations préalables en Conseil municipal, ça ne peut pas remplacer un rapport d'activité complet et détaillé. L'objectif du rapport, c'est de donner les informations aux élus qui ne sont pas membres du Conseil communautaire, et là on a juste une liste de choses qui a été complétée, d'ailleurs, par la présentation du même style, et on verra tout à l'heure qu'au niveau des déchets, autre chose.

Alors juste du coup quelques remarques puisqu'on a très peu de précisions sur beaucoup de choses. Sur le logement, certes les objectifs ont été dépassés. Mais ce qui est important, ce ne sont pas les objectifs mais les besoins des habitants. Et on apprend qu'en 2012, enfin, l'observatoire s'intéresse aux demandes. C'est quand même étonnant qu'il ait fallu attendre 2012 pour s'intéresser à cette information primordiale. On constate que le nombre de demandes est encore en augmentation, et même en dépassant les objectifs, à ce rythme-là, à condition qu'il n'y ait aucune nouvelle demande, il faudra sept ans pour répondre aux besoins immédiats des habitants. Même question que mes collègues sur la DALO. Il y avait 224 familles DALO à qui rien n'a été proposé. On imagine que des pénalités sont versées. Combien coûte à la collectivité ce manque de logements ? 63 expulsions étudiées. Combien d'expulsions avec proposition de relogement et qu'est-ce qui se passe pour les autres personnes ? Donc une suite de questions, n'est-ce pas, auxquelles le rapport devrait répondre.

En ce qui concerne les transports, on n'a aucune information sur l'impact du changement de la durée de validité du ticket du bus qui est passée de 3 heures à une heure. En une heure, il n'est pas possible de se déplacer au sein de la CASA. Le ticket devrait permettre de rejoindre les deux villes les plus éloignées de la CASA, ce qui n'est pas possible. Donc si l'objectif est d'inciter à utiliser les transports en commun, la tarification est un élément important à prendre en compte.

Sur les déchets, effectivement, j'ai commencé à dire : « aucune information, aucune information ». Puis là, on a la présentation préalable sur les déchets qui aurait dû, donc je me répète, être intégrée au rapport d'activité. On n'a aucune information. Alors sur le changement de collecte des déchets plastiques, on nous en a parlé là mais on n'a quand même aucune information sur l'impact sur le tri. Est-ce que ça a amélioré le tri ou pas ? Et étonnant, il faut aller au chapitre « communication », et donc non pas dans le chapitre « déchets », mais dans le chapitre « communication » pour voir indiqué le changement de collecte. Mais rien dans le chapitre « déchets ».

Donc je pourrais continuer comme ça et nous souhaiterions avoir un rapport d'activité qui corresponde réellement à un rapport d'activité, non pas simplement une liste d'événements et d'actions. Merci.

M. LEONETTI

Autre intervention ?

Bien. Je reconnais que le rapport pourrait avoir plusieurs chapitres, et même plusieurs bottins, et que Laurent CARRIE et Didier ROSSI tout à l'heure ont essayé d'en faire la synthèse. Et malheureusement, ce rapport fait mal à l'opposition parce que sans faire de l'autosatisfaction, il est plutôt bon.

On va d'abord regarder ce qui se passe sur Texas Instruments. On a vu très tardivement arriver les Ministres, et ils ont bien fait : on avait déjà réglé 50% des problèmes. Donc quand ils sont arrivés, ils ont constaté effectivement, Madame MURATORE, que les procédures mises en place sous le précédent Gouvernement, notamment la négociation imposée à l'organisme Texas ont eu pour conséquences, qu'à ce jour, près de 70% des salariés ont été reclassés et que la bonne santé de Sophia Antipolis, avec des implantations de grandes marques, a permis de rapidement absorber les emplois qui étaient désormais libres. Bien sûr, on me dit : « oui, mais s'il n'y avait pas eu Sophia Antipolis ». Oui, il y a Sophia Antipolis. Et effectivement, si les 250 emplois qui ont été créés dans les quelques mois avaient été des emplois spontanés sans la perte de Texas, on aurait recruté des ingénieurs et des personnes dans le monde entier pour venir suppléer cette demande. Et il se trouve qu'effectivement, il y a des personnes qui ont trouvé rapidement un emploi parce que Samsung, parce qu'Intel, parce que Galderma, parce qu'Amadeus continuent à créer de l'emploi et que malgré tout, la mondialisation - dont on peut quelquefois décrier, comme le fait Madame DUMAS, les effets négatifs- fait aussi qu'il y a des effets positifs puisque 62 nationalités sont sur Sophia Antipolis et qu'elle continue à être un pôle d'activité de niveau européen créant 600 emplois dans les années de crise.

Donc on peut regretter que certaines entreprises se délocalisent ou ferment et retournent aux États-Unis. Mais on peut aussi se réjouir que des Italiens, des Anglais, des Sud-Coréens viennent s'implanter sur le territoire de la CASA, créant de l'emploi, de la croissance, de l'innovation et de la richesse.

Après, à quoi sert la veille ? Elle sert à mettre en adéquation, à partir d'un réseau de RH, l'ensemble des postes disponibles qui permettent, lorsqu'il y a une entreprise qui meurt, qu'une autre entreprise puisse vivre. Et lorsqu'on a ouvert « Business Pole » – ce n'est pas moi qui ai trouvé le nom, il s'appelait comme ça au départ le bâtiment, mais enfin finalement on n'a pas changé – 60 start-up se sont implantées pratiquement dans les trois mois. Avant fin décembre, on avait les 60 start-up. Aujourd'hui, il y en a moins parce qu'elles ont grossi et un certain nombre occupent des espaces plus importants. Mais ça veut dire que cette innovation qui se crée dans la recherche avec Eurecom, avec l'INRIA, cette université qu'on a inaugurée avec plus de 60% d'aides des collectivités territoriales. La Région : 17 millions ; le Conseil Général : 34. Tout ça parce que la Région n'a pas voulu faire de rallonge. C'est loin de Marseille, ici. On le sait. Arles est plus près de Marseille qu'Antibes.

Dans ce contexte-là, ça veut dire que l'université, la recherche créent des entreprises et que toute la chaîne de l'innovation est aujourd'hui à Business Pole. Alors on peut toujours dire, répéter qu'il y a des arbres qui meurent. Mais l'arbre qui meurt fait plus de bruit que la forêt qui pousse. La forêt continue à pousser à Sophia Antipolis. C'est un proverbe chinois, donc ça ne devrait pas vous... Et ça permet quand même de continuer à avoir un solde d'emplois positif sur Sophia Antipolis avec un projet d'un Gouvernement antérieur, qui est la mise à disposition des terrains de l'État qu'on a essayé, avec succès, de retirer à Madame DUFLOT qui voulait y implanter des logements sociaux, pour y faire du développement économique, qui se traduit par la Côte 121 et va créer effectivement un grand nombre d'emplois sur l'ensemble du territoire de Sophia Antipolis.

Donc désolé, le territoire de Sophia Antipolis est prospère et par voie de conséquence la Communauté d'Agglomération, et par voie de conséquence la Ville d'Antibes. Ce n'est pas une mauvaise nouvelle. On n'est pas obligés toujours de donner des mauvaises nouvelles.

Quant à Texas Instruments, on rappelle que j'ai demandé deux choses au Ministre sur lesquelles il a répondu positivement. Premièrement, nous réclamons que le territoire de Texas Instruments ne puisse pas être autre chose que du développement économique. Et deuxièmement, nous exigeons que ce soit vendu à l'EPFR au prix des Domaines et remis à la Communauté d'Agglomération à l'euro symbolique pour le redynamiser. Donc ça, ce sont des éléments très significatifs. Enfin, puisque la filière numérique fonctionne, le Gouvernement, qui a vingt filières numériques dans la France, doit prendre en compte le fait que Sophia Antipolis est une des filières numériques les plus performantes et donc créatrice d'emplois. Et je ne désespère pas que malgré le sectarisme qui quelquefois aveugle nos gouvernants, Sophia Antipolis apparaisse tellement comme la principale filière numérique avec Grenoble sur l'ensemble du territoire qu'on soit reconnu comme filière numérique. Ça, c'est pour l'économie.

Deuxième point : le PLH. Pas de chance, l'objectif est dépassé. Cet objectif de PLH qui a été approuvé à l'unanimité, y compris par les élus de la Région.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro] ... je suis désolé on n'a pas voté cela, c'est le comité régional du logement...

M. LEONETTI

... dans lequel les élus de la Région classés à gauche ont voté le dispositif, et ça, c'est vrai, y compris l'association Abbé Pierre. Donc ça prouve que le projet était particulièrement ambitieux. On dépasse le projet ambitieux.

Dans quelle Communauté d'Agglomération y a-t-il une aide financière dans le laps de temps qui déclare une personne DALO et le moment où elle obtient le logement ? Ça devrait être du ressort de l'État. Nous avons pris l'initiative de donner jusqu'à mille euros aux personnes qui sont en attente de logement DALO parce que le relogement ne se fait pas immédiatement et nous continuons donc à avoir cette politique.

Sur les expulsions, on s'en est déjà expliqué mille fois. Je continuerai à expulser les squats de Roms et à mettre tout en œuvre pour que cela soit mis en œuvre. Et en même temps, vous le savez, il y a un accompagnement de toutes les propositions d'expulsion qui se font sur une plateforme sociale dans laquelle il y a la préfecture, et il n'y a aucune intervention de la part de la police tant qu'on n'a pas trouvé des solutions, en particulier lorsqu'il y a des familles et des enfants.

Donc dommage. Sur le PLH et le logement social ne marchent pas si mal que ça. Alors vous me dites : il y a plus de 3 000 demandeurs. Sur 180 000 habitants.

Mme DUMAS

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Oui demandes. J'ai dit « demandes ». Sur 180 000 habitants. Quand on regarde de manière un peu plus...

Mme DUMAS

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Je ne peux pas savoir combien il y a de familles dans la Communauté d'Agglomération, donc je suis bien obligé de dire d'un côté, il y a les habitants, et de l'autre côté... Bon après, s'il y a des familles nombreuses, ça pose effectivement un petit changement.

Premièrement, 20% des demandes sur les chiffres, sont des demandes de changement de logements sociaux. Ce sont des gens qui sont déjà dans un logement social et qui en demandent un autre.

Donc, on ne peut pas considérer que ces gens-là sont abandonnés sur le bord de la route. 20% sont aussi des demandeurs qui viennent de territoires, et ce n'est pas illégitime, extérieurs à la Communauté d'Agglomération. Quelqu'un qui habite à Cagnes-sur-Mer et trouve un emploi sur Antibes, il demande un logement social sur Antibes. Mais ça veut dire que dans le territoire de la CASA, il faut retirer encore ces 20%. Et puis la Ville d'Antibes ne représente que 60%, si j'ose dire, de demandes. Donc quand vous avez enlevé 20% et 20%, il vous reste un chiffre. Je n'ai pas dit que $20+20+60=0$. Quand vous avez enlevé les demandes extérieures, les demandes de relogement social et que vous avez considéré la Ville d'Antibes, vous ne vous trouvez pas, comme vous le dites très souvent et de manière mensongère, qu'il y a 3 000 familles qui, sur Antibes, demandent à être logées dans un logement social. On est d'accord là-dessus.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Pas sur la CASA puisque vous en avez déjà 20% qui viennent de l'extérieur et qu'il y en a 20% qui sont déjà logés dans un logement social.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Ce n'est pas bidon. C'est la réalité.

Madame BLAZY.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

On arrive quand même à savoir quand les demandes arrivent sur la CASA, si elles viennent de l'extérieur ou de l'intérieur de la CASA parce qu'elles sont...

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Non, on ne va pas mettre un octroi, mais vous ne pouvez pas dire qu'il y a plus de 3 000 demandes de logements sociaux sur Antibes, comme je viens de vous le démontrer.

Madame BLAZY.

Mme BLAZY

Alors je voudrais dire que sur l'Observatoire de la demande, nous sommes en pointe puisque... Oui, oui. Et c'est même – on me dit toujours – : « c'est de l'orfèvrerie que vous faites ». Alors à tout cela, tout ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, il faut ajouter également le nombre de refus. Quand on pense qu'aux Allées Grenadines, nous avons eu 40% de refus, y compris des gens qui ont la DALO. Ça veut dire quand même des gens qui attendent depuis longtemps. Comment on explique cela ? 40% dans un programme comme les Allées Grenadines.

M. LEONETTI

C'est exact. On constate dans les logements sociaux de plus en plus de refus, et c'est une situation qui ne peut pas se pérenniser. Moi je considère que quelqu'un qui refuse à deux reprises un logement social, et qui est neuf en plus, desservi par le tram, dans le centre-ville, ça me paraît inadmissible. Vous avez raison, Madame BLAZY, de le souligner.

Alors sur les transports. Sur les transports, je vais vous apprendre quelque chose que peut-être vous ne savez pas, que le versement transport collecté par la CASA est de 1,5, contrairement aux autres villes, d'ailleurs, où il est plus élevé. Ce chiffre se découpe selon la loi avec 1,05 pour le transport et 0,45 pour construire un transport en site propre. Pendant la période où on collecte l'impôt, on met l'argent de côté pour l'utiliser au moment où les travaux vont commencer. Et aujourd'hui, les travaux qui sont sur la plateforme multimodale sont financés entièrement par la CASA sur de l'argent provisionné antérieurement, sur des excédents légitimes puisqu'on ne peut pas les utiliser à autre chose qu'au transport en commun en site propre. Dans les semaines qui vont venir, on va démarrer les travaux au nord d'Antibes pour permettre effectivement la connexion entre Sophia Antipolis et la Croix Rouge dans un transport en site propre de Bus-Tram. Puis successivement les autres tranches viendront.

Ce transport en commun, vous le savez, a reçu l'approbation du commissaire enquêteur. Le Préfet a donné un avis favorable avec une déclaration d'utilité publique. Je n'ai pas eu le sentiment que quelqu'un s'y opposait, en tout cas en tant qu'élu.

Mme DUMAS

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Vous l'attendez avec impatience mais vous comprenez aussi que les travaux doivent se faire de manière harmonieuse. Et vous avez pu constater que lorsqu'on fait des travaux pour améliorer la circulation, et vous n'êtes pas contre non plus la plateforme multimodale, qu'il y a des moments où ces travaux entraînent une certaine gêne. Et donc je ne vais pas faire des travaux sur l'ensemble du trajet du TCSP. Après avoir fait le pôle multimodal, on va se cantonner dans un premier temps à faire le pont dans la zone dans laquelle on a le plus d'ennuis. C'est la traversée autoroutière. Donc effectivement, on va attendre jusqu'en 2017 que ce projet se fasse, par phases. Le bus-tram est financé – ce qui est rare dans une Communauté d'Agglomération. L'argent est mis de côté, ce qui explique l'excédent qu'on n'a pas dilapidé obligatoirement, mais qui est bien dans un but précis. Et le bus-tram qui va se mettre en place avec le projet phasé tel qu'il est prévu en commençant, après avoir fait la plateforme multimodale, par le nord.

Je rappelle que nous sommes toujours à un euro, que ça fait dix ans et qu'on n'a pas l'intention de modifier nos tarifs alors que dans certains autres territoires, ils ont été contraints à augmenter la tarification. Un euro d'il y a douze ans, ce n'est pas tout à fait la même valeur qu'un euro aujourd'hui. Et donc on continue à prendre le bus à un euro, on continue à avoir la ligne 100 qui traverse tout Antibes gratuitement et on continue à avoir les navettes gratuites.

Vous pouvez essayer de comparer. La dernière fois, vous m'avez fait une comparaison mais je crois qu'ils sont un peu en faillite à l'endroit où vous m'avez donné l'indication sur le bus, et qu'ils ont été obligés de renoncer à leur projet. Donc si vous me citez un endroit dans lequel il y a de meilleurs dispositifs, avec une sécurisation, vous me le dites.

En ce qui concerne les déchets, on avait...

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

C'est pareil, un tram ou un bus-tram. C'est la même chose. Ce n'est pas pareil. Oui, c'est vrai, ce n'est pas pareil. Le tramway est un retour à la mécanique alors que les bus-tram, dans dix ans seront numériques. C'est vrai que ça date du XIX^e siècle, le tram, et que ça ne m'étonne pas que cela ne séduise pas Monsieur AUBRY, qui a une certaine nostalgie de la campagne dénudée d'urbanisme. Je rappelle au passage quand même que, pour les contribuables, un bus-tram coûte quatre à cinq fois moins cher qu'un tram et que lorsqu'on met un tram, on éventre l'ensemble d'une ville pendant des années. Et donc les embouteillages que vous dénoncez, seraient multipliés par trois ou par quatre tandis que, quand vous avez un bus-tram, vous avez des tronçons sans être obligés de vous arrêter comme le train du Far West qui s'arrête au fur et à mesure qu'on met les rails. C'est une évidence.

Sur les déchets, on avait dit qu'on ferait 40% de déchets triés. On est à 40% de déchets triés.

Vous avez une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui continue à baisser alors qu'elle est déjà une des plus basses du département. Et parce qu'il y a eu une stratégie volontariste à une période où le vent écologique était au centre d'enfouissement technique qui, visiblement, si je regarde France 2 – ça m'arrive aussi de regarder la télévision – visiblement n'est plus tout à fait à la mode. Avant c'étaient les usines l'espace dans lequel les grands groupes capitalistiques venaient étrangler le contribuable. Maintenant ce sont les centres d'enfouissement technique, donc ça a changé de cap. Ça rappelle simplement qu'il y a dix ans, on a fait les bons choix et qu'ils ont été portés par l'ensemble des Maires de la CASA, y compris les élus communistes à cette époque-là, et je pense qu'ils ont eu le courage de ne pas aller dans le sens du vent. Il y avait des élus Verts aussi, Monsieur AUBRY.

En ce qui concerne la culture, vous n'en avez pas parlé. Probablement parce que c'est quelque chose qui vous intéresse peu. Mais enfin, avoir fait un réseau de médiathèques et un théâtre qui ne démentit pas son succès depuis l'ouverture, montre qu'effectivement, on n'est pas ces monstres froids qui ne pensent qu'à l'économie et à l'argent, et que de temps en temps, on a peut-être aussi un peu un cœur qui essaie de s'ouvrir. Je me félicite que Jean-Louis Trintignant ait eu une ovation debout pendant un quart d'heure, ce qui montre bien que la poésie est encore attractive et qu'elle emmène encore des salles pleines.

Voilà ce que je voulais dire en gros sur les compétences de la CASA. Désolé, on n'est pas en faillite, on n'a pas de dette insurmontable, on arrive à tous nos objectifs, à la fois sur le transport en commun, sur l'habitat on les dépasse, sur le développement durable – dont on n'a pas évoqué le sujet de manière approfondie – on est aussi dans les performances avec Natura 2000, avec la mise en place de l'ensemble énergétique. On est en avance aussi sur les décisions ministérielles parce que nous avons déjà dit que nous finançons à 50% les rénovations énergétiques des logements sociaux. Je n'ai toujours pas entendu qu'il y ait un euro qui soit consacré à ça sur le plan national. Non, pas un euro. Des paroles oui. Des paroles, beaucoup, beaucoup. Mais un euro, non. Nous, nous finançons auprès des bailleurs sociaux - et d'ailleurs on a deux bailleurs sociaux qui ont été désignés sur la Ville d'Antibes, la SACEMA et Côte d'Azur Habitat- sur deux logements sociaux qui ont été ciblés comme devant être rapidement rénovés et la Communauté d'Agglomération portera aussi. Cela ne sert à rien de construire des logements sociaux neufs si les logements anciens ne sont pas rénovés et si les gens n'ont pas à la fois l'économie financière et le confort énergétique qu'on leur doit dans ces logements.

Je suis désolé. On n'est pas parfaits. Mais franchement, quand on compare en matière de taxes, un VT qui est le plus bas du département, une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est la plus basse du département, une procédure de création d'emplois qui est positive et en même temps, le transport en commun en site propre est totalement financé et se fera par phases, non pas parce qu'on fait des économies, mais parce qu'on veut simplement ne pas perturber la vie de nos concitoyens par des travaux, il me semble qu'on a répondu aux objectifs de la Communauté d'Agglomération.

En tout cas moi je suis fier, d'abord que l'ensemble des Maires de la CASA aient voté tous les textes, une fois de plus, à l'unanimité pendant toute la durée de ce mandat. Et je suis fier aussi qu'on ait atteint les objectifs que nous nous étions fixés. Et ce n'est pas en claquant des doigts parce que l'argent ou la facilité est tombé du ciel, c'est parce qu'on s'y est attelés et vous verrez que Sophia Antipolis va être dans les années qui vont venir, et en particulier avec la Côte 121 et le projet Sophia 2020, un des phares de la région PACA en matière de développement économique. J'espère d'ailleurs que le Président de la Région nous fera un jour l'honneur de venir voir Sophia Antipolis, et peut-être aussi la Ville d'Antibes, en dehors des périodes électorales.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Oui bien sûr. Je parle de l'opposition d'ici.

Cela ne me met pas en difficulté le fait de dire que les choses se votent à l'unanimité à la Communauté d'Agglomération.

Donc je continue, effectivement, à le dire. Après que ça vous gêne, ça vous gêne. Mais qui, au passage qui dans un moment d'égarement démocratique a permis à Madame DUMAS de venir à la Communauté d'Agglomération alors que personne ne lui permettait ?

Est-ce que vous avez vu une Communauté d'Agglomération qui est tenue par la gauche dans laquelle on ait laissé – par les communistes, pardon – et dans laquelle l'opposition...

M. PIEL

Aubagne, c'est la communauté d'Agglomération où il ya les transports gratuits, le tramway gratuit et l'opposition dans la Communauté d'Agglomération.

M. LEONETTI

Et où il y a une petite difficulté, il me semble, sur la gestion financière du bus-tram. Il me semble, un petit déficit.

M. PIEL

Non non, il est fait...

M. LEONETTI

Oui, en effet, il est un peu déficitaire. Donc vous savez, vous faites payer par l'usager ou alors vous faites un transfert de budget et vous faites payer par l'impôt. Il n'y a pas 36 solutions. On est d'accord là-dessus. Une fois de plus, nous sommes d'accord. C'est dommage que vous ne soyez pas à la CASA, on pourrait presque arriver à faire l'unanimité.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Exactement ! Et donc Madame DUMAS nous sera imposée ou bien alors je serai imposé à Madame DUMAS si elle devenait Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Bon, tout ça pour dire que c'est effectivement un peu difficile d'attaquer la CASA dans ses objectifs qu'elle a atteints.

M. LEONETTI

Alors maintenant on passe au Conseil municipal. Pardon ?

M. PIEL

C'était le Conseil ?

M. LEONETTI

C'était le Conseil. C'est un rapport du Conseil. C'est pour ça que j'ai fait l'appel avant. Mais on rentre dans les délibérations qui vont être soumises à vote.

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 JUILLET 2013 - PROCES-VERBAL - ADOPTION

M. LEONETTI

Et donc je vous demande votre avis. Qui c'est qui est contre ? Et qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI

Maintenant nous arrivons sur les décisions municipales qui font l'objet d'interventions et donc je vais donner la parole à tous les groupes.

D'abord Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Monsieur le Maire, donc à l'étude des marchés signés, nous en déduisons que les futurs locaux rénovés du personnel de la pépinière municipale ne seront pas BBC à cause de la climatisation, ce qui est pour l'exemplarité, regrettable. Ces locaux seront livrés à l'été 2014, donc pouvez-vous nous dire si malgré ces travaux sur les bâtiments, les salles de production sur Sophia fonctionnent déjà ? Et quand comptez-vous mettre à la vente les terrains du Château Salé ? Cette vente permettrait de réduire, comme vous l'avez prévu, un peu notre dette et de rétrograder ainsi de notre 15^e place des villes les plus endettées de France. À moins que le désengagement final de la Région pour le triple A nous fasse encore nous rapprocher du podium.

Concernant l'avenant 12A139, pour les abords du Palais des Congrès, il est marqué deux fois alors nous supposons que c'est l'ordinateur qui a éternué. Merci.

M. LEONETTI

Je réponds ponctuellement puisque vous avez des questions ponctuelles.

Sur la pépinière, son but est de mettre à disposition le Château Salé pour faire un programme de logements pour actifs.

Sur la dette, vous le savez, nous avons une dette courte et une dette plus longue. La dette courte est celle qui porte Azur Arena. On avait dit qu'en mobilisant le foncier pour faire du logement, on devait éponger la part municipale. Je vais peut-être dire une erreur sur les chiffres, mais en gros Azur Arena c'est 30 millions, environ 10 à 15 millions pour la Ville d'Antibes et il fallait donc rentrer en bénéfices 15 millions. Sur les 15 millions, 10 millions, 9,6 ou 9,8 millions ont été mobilisés par le terrain Levaux sur lequel un programme immobilier est mis en place. Et l'autre, c'est le terrain de la pépinière qui demande une réévaluation des Domaines et qui va être vendu soit à l'Établissement Public Foncier Régional, soit à la Communauté d'Agglomération pour faire la programmation des logements pour actifs.

Ce terrain était estimé à 4,5 millions lors de la première estimation, donc il devrait tourner autour de 5 millions et on devrait couvrir cet emprunt court qui, effectivement, fait qu'on a gagné quelques places dans le hit-parade de l'endettement et nous remettre dans un stade qui est beaucoup plus acceptable.

On rentrera sur le budget, si vous voulez, sur le problème de l'endettement. Ce n'est pas le fait d'être endetté qui est important, c'est le fait d'avoir des flux financiers qui compensent l'endettement. Et en même temps, ce n'est pas grave d'être endetté pour de l'investissement. C'est grave d'être endetté pour du fonctionnement.

Sur les travaux d'aménagement aux abords du Palais, vous m'avez demandé...

M. MOLINE

Non rien, Monsieur le Maire. Je signalais juste que c'était marqué deux fois.

M. LEONETTI

PS et Verts. Madame MURATORE.

Mme MURATORE

Alors quelques précisions sur la décision n°3. Nous sommes étonnés du titre de cette délibération. C'est à la justice de dire s'il s'agit d'un prétendu ou d'un réel harcèlement et non dans la formulation de cette décision.

Sur la décision 29, même problème de formulation : « une permission de voirie aurait été accordée à Veolia ». Les services savent s'ils ont ou non accordé une permission de voirie à Veolia. Il me semble qu'il ne devrait pas y avoir de doute.

Sur la décision 43, pouvez-vous nous confirmer que les recommandations de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ont bien été appliquées ?

Sur la décision 48, cette villa apparaît dans l'inventaire général du patrimoine culturel depuis le 11 avril 2004. Comment se fait-il qu'une autorisation de démolir a été accordée ? Le tribunal administratif a annulé le permis de démolition. Pourquoi la Commune fait-elle appel de ce jugement ?

Sur le marché 13A062 avec Euclède, pouvons-nous avoir des précisions sur ce marché ? Est-il en lien avec l'expérimentation actuellement en cours ? Est-ce bien du matériel qui sera externalisé chez Euclède en plus des données ? Ce matériel appartient-il à la Ville ? Par qui sera-t-il géré ? Par du personnel municipal, nous supposons. On espère.

Sur le marché 13F033, « mission d'assistance pour l'aménagement du littoral » les DSP des plages viennent d'être renouvelées jusqu'en 2020. Donc nous sommes étonnés de voir aujourd'hui, là maintenant, en 2013, une mission d'assistance pour l'aménagement du littoral. Merci.

M. LEONETTI

Alors je vais répondre peut-être un peu brièvement parce que juridiquement, pour prendre une comparaison, quand quelqu'un est mis en examen, il est présumé innocent. Quand quelqu'un vous accuse de quelque chose, et en particulier de harcèlement moral, dans un contentieux qui date de 1987 avec cette personne, la Ville n'a aucun intérêt à écrire que la personne a subi un harcèlement moral. Elle a plutôt intérêt à écrire, juridiquement, qu'elle prétend avoir subi un harcèlement moral. Je suis assez tranquille sur ce dossier. Si vous voulez, on en discutera. Je ne veux pas parler de choses personnelles mais il me semble que cet agent n'a pas été harcelé. Il a plutôt été protégé.

Vous posez une autre question sur pourquoi on a démolie une maison. L'ABF a dit qu'elle n'était pas remarquable et en Commission des Sites, on a dit qu'elle n'était pas remarquable. Vous savez, en matière de qu'est-ce que c'est qu'une maison qui est remarquable en termes de protection de l'environnement... De temps en temps, vous voyez une maison, vous ne la trouvez pas extraordinaire et puis elle est remarquable parce qu'elle est témoin d'une époque, d'une année. On ne va pas revenir sur La Poste mais enfin on ne peut pas dire que c'est un bâtiment d'une grande qualité architecturale, mais il témoigne d'une période et l'architecte des Bâtiments de France souhaite la protéger. Si vous allez dans une histoire qui est un peu plus ancienne, à l'époque le Café Belge qui était sur le bord de mer, je trouvais qu'il avait son charme. L'architecte des Bâtiments de France a dit : « c'est d'une extrême banalité ».

Et là, sur cette maison, l'architecte des Bâtiments de France a écrit qu'il considérait cette maison « comme assez bâtarde architecturalement ». À partir du moment où quelqu'un vous demande de démolir, et que vous vous opposez à la démolition, il faut que vous ayez un argumentaire qui soit : « je veux préserver ce site ». Si l'ABF écrit que c'est assez bâtarde architecturalement et que la Commission des Sites le suit, c'est un peu difficile. Je vous signale d'ailleurs que, dans le PLU, j'ai tenu à ce tous les espaces remarquables soient mentionnés.

Donc il y a un inventaire total de tout ce qui doit être conservé.

De temps en temps, vous voyez une villa, vous dites : « elle est banale » et l'architecte des Bâtiments de France, il dit : « elle est typique des années 50 et donc on la garde ». Donc je ne suis pas juge et comme vous le savez, il n'y a pas de recours contre l'ABF. Donc là, pourquoi je continue à défendre la Ville ? Parce qu'on a donné un permis de démolir en conformité avec les règles. Si par malheur nous perdions et que le jugement aille dans l'autre sens, je me retournerais vers l'État. Ce n'est pas la Ville d'Antibes qui est allée à l'encontre d'un avis d'autorité.

Ensuite, matériel informatique. Bien entendu, c'est sans lien, Euclide, avec l'expérimentation. Bien entendu c'est suite à un appel d'offres. Je vous communiquerai, si vous le souhaitez, les éléments. Et bien entendu c'est utilisé par les employés municipaux.

Sur la mission d'études globale d'assistance et d'aménagement du littoral, l'implantation des établissements balnéaires sous concédés. Qu'est-ce qu'on a constaté sur les plages artificielles Juan-les-Pins et Golfe-Juan ? D'abord on a constaté – et je n'en ai aucun regret – qu'il fallait faire une voie pour les piétons. On a fait une voie pour les piétons mais visiblement sur les trois concessions des plages qui se trouvaient en dehors de la zone contiguë de Juan-les-Pins, deux ont périclité et ont mis la clé sous la porte. On peut s'en réjouir. On peut le déplorer. Toujours est-il que ça veut dire que, sur cette route, la viabilité d'un établissement concédé en délégation de service public n'est pas pertinente.

Le deuxième point, vous le savez, le décret plages dit qu'il faut qu'on ait des plages qui soient démontables, et dans le démontable on ne précise pas si on doit se protéger de la mer avec le démontable ou si on doit le démonter. Et d'ailleurs quand on est une station balnéaire du niveau de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, on fait du démontable non démonté. Personne aujourd'hui ne modifie le décret.

Et donc sur cet espace-là, il y a une restructuration de l'ensemble des plages contiguës qui me semble devoir être fait parce que, d'une part, il y a des coups de mer, d'autre part il y a un prolongement continu économiquement et commercialement utile mais qui en même temps est écologiquement et visuellement néfaste. Donc à partir de là, et pour ne pas être juge et partie, j'ai fait une proposition au Préfet. Normalement, on a 50% de plages concédées. Aujourd'hui, sur cette zone-là, on est à peu près à 35%. Est-ce qu'il faut aller à 50% ou il faut être raisonnable et rester à 35 ? Et en même temps est-ce qu'il faut les faire sur « pilotis » pour permettre d'avoir une entrée de plain-pied ? Ou est-ce qu'il faut les faire en bas, et si on les fait en bas comment on fait du démontable non démonté avec des coups de mer qui font obligatoirement que la mer démontera ce qu'on n'aura pas voulu démonter ?

Donc vous voyez bien qu'il y a toute une série de problèmes qui font que ça mérite qu'avant 2015, on ait un avis là-dessus avant de renouveler tout ou partie de ces concessions, et de le faire en ayant un tout petit peu réfléchi à tous les éléments. En plus, il y a un retard dans la prolongation de la RD35 bis. Moi je suis partisan, comme d'autres et pas comme d'autres, que la prolongation de la RD35 bis aille jusqu'à Golfe-Juan. S'il y avait deux fois une voie qui aille jusqu'à Golfe-Juan, s'il y avait une route qui aille jusqu'à Golfe-Juan, ça voudrait dire qu'on pourrait à ce moment-là mettre le bord de mer en sens unique, élargir le trottoir et faire à la fois de la déambulation et une piste cyclable. Et ça, personne ne sait aujourd'hui si ça se fera ou si ça ne se fera pas. Mais si ça se fait, dans 3-4 ans c'est fait et ça dépassera la durée de la concession, donc il faut aussi le prendre en compte dans l'implantation éventuelle de la délégation de service public des plages.

J'espère avoir répondu à vos demandes et je passe la parole à Madame VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit des décisions 30 et 31 concernant un énième recours de la société Antibes Land contre la Mairie. Or ces deux décisions renvoient à une situation qui est de plus en plus courante dans notre pays, théoriquement, état de droit et surtout de règlements mais où ceux qui les enfreignent, peuvent souvent en toute impunité continuer des agissements peu conformes aux unes et aux autres.

À la limite, on est là devant un cas d'école car s'installer sans autorisation malgré la résistance des habitants – et je peux vous dire qu'elle a commencé très tôt –, leur rendre la vie intenable en mettant des attractions bruyantes, et pour certaines dangereuses, qui sont en bordure d'habitations dont certaines sont existantes depuis les années 30, c'est socialement et humainement peu acceptable. C'est surtout incompatible avec l'image d'une commune touristique de qualité et de son entrée de ville.

Aujourd'hui, les responsables de ces installations en sont arrivés à défier non seulement la justice mais aussi la Mairie qui tente de défendre les habitants – et c'est tout à son honneur – en imposant une fermeture à 23h30, ce qui est d'ailleurs au passage déjà très tardif pour une clientèle familiale. Même les enfants des touristes, à 23h30, commencent à être couchés. Le bien-fondé de cette fermeture est d'autant plus évident que, bien entendu, le bruit n'est pas seul en cause. C'est la partie émergée de l'iceberg, l'histoire du bruit, comme en témoigne la énième affaire de rixe à une heure du matin relatée récemment par *Nice Matin* qui nous montre que les activités foraines nocturnes amènent forcément une clientèle à risque – fait que les habitants avaient intégré déjà depuis très longtemps. On peut d'ailleurs rappeler à ce sujet la création d'un poste de police sur le site, malheureusement inoccupé maintenant.

Alors il y a plusieurs questions qui viennent à l'esprit. C'est : doit-on penser que ceux qui agissent ainsi ont raison puisque leurs manœuvres dilatoires leur permettent de continuer à faire fonctionner un parc illégal, probablement lucratif puisque sans billetterie ni contrôle, sans profit pour la Ville, ça c'est sûr et certain. N'ont-ils pas, encore une fois, raison d'utiliser aussi leurs manœuvres dilatoires dont on a un bon exemple là dans ces décisions ? Ils utilisent comme ça toutes les astuces juridiques que leurs nombreux avocats leur fournissent. Nous en avons un bon exemple. Donc la dernière question, elle est pour nous tous et surtout pour bien sûr notre premier magistrat : n'avons-nous pas, nous aussi, des armes un peu plus efficaces qui pourront faire cesser enfin les nuisances, les dangers, les illégalités diverses ? Je vous remercie.

M. LEONETTI

Vous me terrifiez. De quelles armes parleriez-vous ? Moi je ne connais qu'une chose, c'est le droit.

Mme VERCNOCKE

Oui, voilà. Juridiques.

M. LEONETTI

Je sais que la justice est lente mais elle qui s'est faite dans un vieux pays démocratique, avec des couches successives et qui essaie d'être respectueuse du droit privé et du respect de chaque individu, mais en même temps, défendre l'intérêt public. Est-ce qu'ils ont raison ? Ils n'ont pas raison puisqu'ils viennent d'être condamnés au pénal par arrêtés du 26 mai 2013, le 6 juillet 2011, le 4 août 2011 et un jugement de 2012 pour lequel, bien entendu, ils font appel. Mais pour autant, ce jugement a déclaré coupable pour émission de bruit supérieur aux normes et avec une sanction qui était – je ne fais pas le détail – 7 000 euros pour les contrevenants et un euro à une association et 4 000 euros à des particuliers. Donc cela signifie que la sanction arrive.

Après, notre droit est fait ainsi : quand le jugement est insatisfaisant, on peut faire appel. L'appel n'est pas suspensif et l'amende est constituée. Et là nous ne sommes que sur des amendes de nuisance sonore. Nous sommes aussi pendants sur un certain nombre d'infractions au Code de l'urbanisme et vous savez, là c'est simple. Tout le monde sait comment ça finit. Alors je rappelle que dans cet espace, il y a un endroit qui s'appelait le karting. Ça a mis sept ans. Et au bout de sept ans, le droit a été dit. Et au bout de sept ans, il n'y a plus de conciliation à partir du moment où le jugement arrive et donc le karting n'existe plus.

C'est la raison pour laquelle j'ai d'abord, dans un premier temps, il y a quelques années, essayé de rentrer en contact avant d'entamer les procédures. Mais à partir du moment où les procédures sont entamées, la Ville ira jusqu'au bout. Et en allant jusqu'au bout, je sais comment ça finit : c'est la Ville qui gagne.

Vous me disiez : « c'est un peu lent ». Peut-être. Que vous me disiez : « est-ce qu'ils ont raison ? ». Non, ils ont tort. Ils ont tort sur le plan moral parce qu'on ne doit pas enfreindre la loi. Ils ont tort sur le plan juridique parce qu'ils vont perdre. Et puis si vous me dites : « est-ce qu'on a d'autres armes ? ». Non. On a l'arme du droit. Ce qui fait la force d'une République comme la nôtre, et d'une démocratie, c'est de se référer au droit. Alors la Justice, quelquefois peut nous paraître injuste. C'est un vaste débat philosophique. Qu'est-ce que c'est qui est juste et qui est injuste ? Est-ce que celui qui a volé qui ne s'est pas fait attraper, a raison ? La République dit non.

Et en même temps quand il se fait attraper, la République non seulement elle dit non, mais en plus elle le sanctionne. Ça n'a rien à voir, bien entendu, et qu'on ne me dise pas que j'ai accusé qui que ce soit d'être un voleur. Mais c'était pour prendre un exemple significatif.

Donc moi je continuerai à me battre sur les arguments de droit. De temps en temps d'ailleurs, de bonne foi nous perdons. Mais vous savez combien on perd de contentieux dans la Ville d'Antibes ? Même pas 10%. On en gagne 90% parce que c'est une Ville qui a une prudence dans ses démarches et en même temps une solidité d'une équipe juridique qui fait qu'on se trouve rarement en difficulté.

Donc oui, il y a deux types d'infraction : des infractions au bruit, des infractions à l'urbanisme. La Ville ira jusqu'au bout. Je vous remercie d'ailleurs, Madame VERCNOCKE, d'avoir souligné, contrairement à ce que peuvent penser un certain nombre de riverains, que la Ville n'est laxiste pas. C'est simplement que la Justice est lente. Ça n'est ni la Justice qui est laxiste, ni le Maire qui est indifférent. C'est simplement que les actions que nous avons menées – et je viens de vous le prouver avec ces décisions - mettent quelquefois un peu de temps à émerger.

*Départ de Madame Michelle MURATORE – Procuration à Monsieur Pierre AUBRY
Présents : 38 / Procurations : 10 / Absents : 1*

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - ANCIENS SERVITEURS - ALLOCATIONS - EXERCICE 2013

M. LEONETTI

PS et Verts. Pas d'intervention.

Ce qui a pu interpellé, et qui m'avait interpellé, c'est que le coût total augmente. C'est parce qu'un certain nombre de gens ne savaient pas qu'ils avaient droit à cette allocation quand ils avaient fait moins de 15 ans, et donc il y a un certain nombre de demandes qui arrivent tardivement et auxquelles on répond.

On vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - PERENNISATION DE LA PROCEDURE D'ENTRETIEN ANNUEL D'EVALUATION - APPROBATION

M. LEONETTI

C'est une procédure de dialogue qui a bien montré son efficacité dans l'apaisement social et dans l'amélioration de l'ensemble des salariés.

Pas d'intervention.

Personne n'est contre ? Abstention ? trois abstentions.

Adopté **à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 absentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - CREATION DU CENTRE DE LOISIR LAVAL - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - APPROBATION

M. LEONETTI

J'ai trois interventions.

Je veux simplement dire qu'on a eu des demandes des familles qui ont augmenté. Devant ces demandes, on a augmenté de 130 places et ça revient à 180 000 euros à la Ville. Il y a une aide de la CAF qui fait tomber l'engagement de la Ville à environ 102 000 euros.

Donc ensuite, je reviendrai dessus si vous le souhaitez, mais pourquoi Laval ? Parce que c'est l'endroit où il y a le plus d'espace et qu'on peut le mieux accueillir. Pourquoi temporaire ? Parce que si vous voulez qu'on refasse la discussion sur le rythme scolaire, je suis à votre disposition. J'ai un petit peu d'arguments supplémentaires. Mais forcément, si le mercredi toute la journée n'est plus accueil et n'est accueil que l'après-midi, peut-être qu'on va changer ce type d'emploi et faire des emplois qui sont plus stabilisés.

Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire et chers collègues, les sept centres de loisirs déjà en fonctionnement donnent pleinement satisfaction aux 800 enfants qui les fréquentent ainsi qu'à leurs familles. La nouvelle structure de Laval fait partie des projets que nous apprécions particulièrement, d'autant qu'il s'adresse à des familles antiboises qui, sans ces centres de loisirs, auraient bien du mal à solutionner le problème de la garde de leurs enfants pendant les heures de travail. Cependant, ma collègue et moi-même souhaiterions connaître les critères de sélection des douze adjoints d'animation non-titulaires et temporaires qui auront en charge de s'occuper des 130 enfants qui seront ainsi accueillis dans ce centre.

M. LEONETTI

Je vous réponds de mémoire. D'abord il faut être Antibois. Habiter la Ville d'Antibes Juan-les-Pins. Ce sont des gens qui habitent notre territoire et pour lesquels on essaie de répondre. Ensuite, il y a plusieurs critères qui rentrent en ligne de compte. Bien sûr le travail. Quand les deux parents travaillent, ils sont prioritaires par rapport à des situations ...

M. MOLINE

Monsieur le Maire, la formation du personnel.

M. LEONETTI

Ah je n'avais pas compris la question ! Ils ont tous le BAFA. Que ce soit clair là-dessus et que les phrases que j'ai pu dire, j'ai voulu dire – je ne veux pas relancer la polémique – que ce sera très difficile de faire des accueils le mercredi après-midi qui soient regroupés sur des sites. Compte tenu du nombre, les enfants seront accueillis sur le site de l'école qu'ils ont fréquenté le matin. Cela limite évidemment le nombre de sorties extérieures. Alors qu'on a un projet particulièrement ambitieux en termes de sport, de culture, éducatif, d'environnemental, ne nous faisons pas d'illusion, il y aura des animateurs et lorsque je dis que ça détériorera ce que l'on fait par ailleurs, ça ne veut pas dire que ça se fera par des gardes de gens qui n'auront aucune formation.

Toutes ces personnes qui gardent nos enfants à Antibes Juan-les-Pins sont diplômées, et si elles ne sont pas diplômées, elles ne peuvent pas le faire. En tout cas nous, c'est notre critère. Il n'y a pas de mauvaise qualité des personnes intervenantes. Je ne veux pas non plus les comparer aux enseignants. Ce n'est pas le même objectif.

Et en même temps, ce que je disais, c'est qu'avec le nombre, il va être difficile de faire des tout petits groupes pour les visites au Musée Picasso, pour aller à la piscine, etc. Pour compléter mon propos, quand on a trois quarts d'heure de plus dans une journée, c'est impensable de sortir des enfants de l'endroit où ils sont pour les amener quelque part pour cette durée. Et donc cela va se limiter à des activités qui sont restreintes par le lieu et par le temps.

Voilà ce que je voulais dire, mais en aucun cas – vous me fournissez, Monsieur MOLINE je vous en remercie, l'occasion de dire et de répéter– les personnes qui gardent les enfants et qui les garderont éventuellement du fait de la réforme des rythmes scolaires sont des gens qui ne sont pas qualifiés. Ils sont qualifiés.

La Gauche et l'Écologie.

Mme DUMAS

Cette délibération est en effet une bonne nouvelle : un nouveau service pour des familles antiboises, la création d'un huitième centre de loisirs au groupe Laval. Mais n'est-ce pas une fausse bonne nouvelle car en même temps, vous avez annoncé samedi dernier la fermeture de celui de Jacques Prévert pour rénovation des locaux. Donc, du coup, est-ce que l'augmentation du nombre de places sera bien réelle ? Et une toute dernière remarque. D'abord, il va falloir rendre le BAFA gratuit parce que pour former tous ces animateurs, il va falloir faire en sorte que tout le monde puisse y avoir accès. Et nous regrettons nous, vraiment, que les emplois créés par ce nouveau service soient pour la plupart des emplois non-titulaires et temporaires. Je pense que vu la réforme qui nous arrive – et vous savez ce que j'en pense – il y aura besoin d'animateurs titulaires et pas simplement temporaires.

M. LEONETTI

Alors sur la première question, ce n'est pas un transfert de Prévert à Laval. Il y a 130 places de plus pour les familles antiboises. C'est quelque chose qui me paraît logique. Il y a une demande. Donc il faut trouver une solution. Et en même temps, c'est une solution, vous le savez, qui est très peu onéreuse. Et c'est facile de dire : « j'accueille les enfants, mais je triple le prix ». C'est très facile ça. Le privé fait ça très, très bien d'ailleurs. Nous, ce que l'on souhaite, c'est augmenter le nombre de places et cette étape, à mes yeux, n'est qu'une étape. Je pense qu'il faudra créer au moins une centaine de places dans les années à venir compte tenu de la sociologie de notre territoire qui est positive. On a beaucoup plus de jeunes actifs, et donc d'enfants. Et donc c'est une bonne nouvelle pour une ville, comme pour un pays, d'avoir des enfants.

Sur le statut « emploi temporaire à temps non complet », soyons clairs. Il y a le temporaire, dû au fait qu'on va voir comment la réforme se met en place, si elle se met en place. Moi je suis médecin et Maire, donc si je ne suis pas un peu optimiste, je veux dire franchement c'est à désespérer. Et peut-être qu'il y aura d'autres modalités, peut-être qu'on nous permettra un peu de souplesse. On verra.

En tout cas, aujourd'hui elle n'est pas en place et le projet antibois n'est pas totalement élaboré. À ce sujet, moi je veux continuer à rencontrer les familles, les enseignants, les salariés de la Ville d'Antibes parce qu'on ne fera pas une réforme pour les uns aux dépens des autres. Tout ça veut dire que ces postes peuvent être modifiés. Je ne suis pas très inquiet parce que, que ce soit un engagement de la Ville ou que ce soit la réforme qui se mette en place, ces postes seront pérennisés. Mais peut-être pas sur les horaires ou les temps qui sont les temps actuels.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de l'ensemble. Mais je rappellerai que, sur cette politique de résorption de l'emploi précaire, la Ville d'Antibes a déjà fait beaucoup de travail qui est reconnu par nos partenaires sociaux. Elle a mis en place dès 1992 la filière « animation » alors que ce n'était pas obligatoire. Même temps, alors que c'étaient des vacataires, on en a fait des CDI, avec un droit aux congés, avec un droit aux congés maladie. On a décidé aussi– et c'est la réponse que je refais à Monsieur MOLINE – de choisir exclusivement des professionnels de l'animation sur l'extra et le périscolaire. On a favorisé le temps de travail puisque chaque fois qu'il y a une activité périscolaire qui augmente, on prend les personnes qui sont à temps non complet pour leur permettre d'arriver à au moins un temps partiel, si ce n'est un temps complet.

À ce jour, on a 135 animateurs, dont 131 fonctionnaires. 88 d'entre eux sont à temps complet. C'est bien dire que la politique, dans ce domaine, n'est pas une politique de précarité qui a été mise en place. Je rappelle d'ailleurs qu'il y a des lois Sauvadet. Les lois Sauvadet se sont déroulées à la fin du quinquennat dernier et ont imposé, effectivement, qu'on ne garde pas des emplois précaires et que, dans la fonction publique, on puisse les pérenniser. Donc on applique là aussi une loi votée par le précédent Gouvernement, comme c'est souvent le cas.

Même en défaisant un certain nombre de lois, il y en a quand même qui résistent.

Monsieur AUBRY.

M. AUBRY

Monsieur le Maire, chers collègues...

M. LEONETTI

J'espère vous avoir rassurés.

M. AUBRY

La présente délibération porte sur l'accroissement de plus de 16% du nombre de places proposées par la Commune dans les centres de loisirs de la Ville grâce à un nouveau site, celui de l'école Laval et sur la nécessité de recruter du personnel en conséquence. On peut remarquer à la lecture de la délibération proposée que de nombreuses familles souhaitent inscrire leurs enfants en centre de loisirs le mercredi et notamment le mercredi matin. Manifestement là, se lever tôt le mercredi matin, comme les autres jours de la semaine, ne pose pas de problème pour ces enfants et ces familles.

M. LEONETTI

Et voilà, repetita !!

M. AUBRY

Nous nous félicitons de la réponse faite par la Commune à cette demande des familles. Grâce à la lecture du texte de la délibération, nous apprenons également que la création du nouveau centre de loisirs de l'école Laval sera intégré – je cite la délibération – « sera intégré à l'étude des modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ». Donc, implicitement, que la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires est étudiée. Très différent, donc, de plusieurs discours de la semaine dernière qui tendaient à nous faire penser que la majorité du Conseil répondait plutôt au boycott de la mise en œuvre de la réforme, lancé par le Président de l'UMP.

Il nous apparaît bien sûr évident que la réforme des rythmes scolaires ne peut être éludée. Mais aussi que sa mise en œuvre à l'échelle de notre Commune ne peut être faite sans une large concertation des personnes intéressées : parents d'élèves, services et personnels municipaux concernés, personnel de l'Éducation Nationale, associations diverses et élus. Ceci parce qu'il est de l'intérêt manifeste des enfants que cette mise en place se passe au mieux. Je vous remercie.

M. LEONETTI

D'abord, je n'ai jamais boycotté une décision réglementaire ou législative. Lorsqu'il y avait des emplois jeunes, j'en ai fait. Lorsqu'il y a des emplois, aujourd'hui, qu'on qualifie légèrement abusivement « d'avenir », on en a fait. Mais par exemple, les 180 emplois du Business Pole qui se sont créés à partir de jeunes dans Sophia Antipolis, ceux-là ce sont des emplois d'avenir. Les emplois d'avenir qui sont faits pour trois ans avec des jeunes éventuellement qu'on peut mettre à la porte au bout de trois ans après qu'ils aient rendu des services à la Collectivité, ce n'est pas mon fait. Donc c'est la raison pour laquelle on continue à en faire peu, à les former et à essayer de leur donner un métier qui leur permette d'avoir soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la Collectivité, un emploi stable. On n'est pas là pour faire du chiffre. On est là pour s'occuper de la jeunesse et ne pas lui raconter n'importe quoi.

Le deuxième élément c'est que, s'il n'y a pas boycott, en sortant j'ai dit à mes services : « est-ce que je n'ai pas exagéré. Vous m'aviez dit 750, 1 000 euros de plus. Finalement est-ce que c'est vraiment le chiffre ? » Non seulement c'est le chiffre, mais c'est le chiffre bas. Ça varie entre 750 000 euros et 1 200 000. Si vous n'avez pas compris pourquoi, je vous refais la démonstration. L'accueil du mercredi c'est – je ne sais pas moi – environ 930 enfants. Le nombre d'écoliers concernés par la réforme, c'est 5 500. Donc si vous voulez prendre les chiffres, vous les prenez puis vous les multipliez.

Puis d'ailleurs, tiens : 36 mercredis matins avec 90 agents de 4 heures. Ça fait 12 960 heures. 144 jours de classe avec trois quarts d'heure multipliés par 285 agents, ça fait 30 780 heures. Donc ça veut dire qu'on se met dans une situation dans laquelle on va tripler le prix que nous avons aujourd'hui. Ce prix, vous l'avez compris, c'est si on ne déplace pas les enfants.

Et je ne vois pas comment on va pouvoir les déplacer. On va les garder sur le site. Donc on perd « la qualité » des lieux regroupés comme Prévert, Laval dans lesquels on a de l'espace, etc. Ils resteront dans leur classe. Donc en termes de bénéfiques pour l'enfant, en fait on aura créé la journée non pas de quatre jours et demi mais de cinq jours. Et si encore on me disait : on pourra faire des animations, les amener au musée Picasso, leur faire comprendre la villa Thuret. Si on avait pu le développer, mais en trois quarts d'heure le soir, ce n'est même pas la peine d'y penser ; et le mercredi après-midi, avec 5 500 écoliers, vous n'en bougerez pas un. Et puis oui, vous ferez une classe qui, de temps en temps, va aller à tel endroit.

Donc c'est en ce sens-là que cette réforme fait en sorte qu'on laisse des enfants dans leur classe, sur leur site et que pour autant, ce ne sont pas les personnels qui dégradent la qualité. C'est simplement le fait qu'on est dans un endroit contraint et avec une capacité ludique ou d'éveil restreinte. Donc ça, c'est ce que je voulais bien dire.

La délibération d'aujourd'hui fait honneur à la Ville d'Antibes qui a depuis longtemps mis en place cela. Je vais vous raconter aussi d'autres choses. Est-ce que vous savez par exemple que la Ville d'Antibes dépense 700 000 euros rien que pour prendre tous les enfants des écoles et les amener sur des sites sportifs ? Est-ce que vous savez que la Ville d'Antibes dépense 500 000 euros pour les gardes surveillées payées aux instituteurs pour pouvoir aider les élèves qui sont en difficulté le soir ou pour leurs parents ne pouvant pas venir chercher à 16h30 ? Et si la Ville d'Antibes se mettait à dire : vous sortez avec trois quarts d'heure d'avance, point ! Est-ce que la Ville d'Antibes doit prendre en charge ces trois quarts d'heure ? Elle n'est pas obligée. Et si on disait : le mercredi à 11h30 vous venez chercher vos enfants parce que l'école est terminée, comment ça se passerait ? Et si on dit qu'il n'y a pas cantine pour l'ensemble des 5 000 alors qu'aujourd'hui, sous le contrôle de Françoise THOMEL, il y a près de 90% des enfants qui restent à la cantine. Comment ça se passe ?

Le prix de la cantine à Antibes est fonction du quotient familial entre 2 et 4 euros alors que le prix réel est de 7 euros. On fait une animation pendant la cantine. Si on multiplie ça par une journée supplémentaire par semaine, vous augmentez de 1/5 le coût de la cantine annuel. Donc ça, c'est simple.

Après, j'ai compris : la Ville d'Antibes paiera. Elle est riche. Elle n'a qu'à payer. Elle n'a qu'à supprimer ceci ou cela. Je vous rappelle quand même que la dotation de l'État a diminué de 600 000 euros cette année. On subit la crise comme les autres et effectivement, il y a moins de rentrées des casinos, des taxes, etc. Moins 2 millions d'euros. En plus, les décisions qui ont été prises par le Gouvernement font que la Ville est taxée, parce qu'elle est riche, de 2 millions supplémentaires l'année. Donc quand on me dit : « il n'y a qu'à trouver l'argent », c'est facile. Moi je dis qu'on peut trouver l'argent très facilement quand on lève l'impôt et quand on augmente les tarifs.

La Ville d'Antibes se targue d'avoir des tarifs très bas, à la fois pour l'accueil dans les centres, à la fois pour les cantines et ça permet d'accueillir tout le monde. C'est très facile de dire que l'on va accueillir tout le monde mais on va augmenter de 50% les prix. Et c'est ce que vont faire un grand nombre de Mairies. Il est aussi facile de dire qu'aujourd'hui qu'on ne touche à rien et une fois élu, on augmente les impôts. Je ne le dirai pas parce que ça suffit les impôts. Je veux dire que même les socialistes au Gouvernement arrivent à dire qu'ils ont une surdose d'impôts et que les Français sont gavés d'impôts. Donc ça suffit. On va essayer de trouver la moins mauvaise solution possible.

Cette réforme est mauvaise parce qu'elle n'est pas bonne pour les enfants dans la façon dont on l'applique. Et en même temps, vous parlez de la concertation. Moi j'ai déjà, avec Georges ROUX, rencontré toutes les personnes que vous dites. Monsieur PEILLON n'a jamais rencontré un élu. En tout cas pas un élu de l'opposition. Ça ne vaut rien à élu de l'opposition. L'Assemblée Nationale ne vaut pas la peine de débattre. Et surtout pas au Sénat, ça serait catastrophique puisqu'au Sénat, en plus, il y aurait une majorité contre lui parce que c'est l'émanation, à plus forte raison que l'Assemblée Nationale, des collectivités territoriales et des maires.

Entre parenthèses, petit avantage du cumul, c'est que nous, quand on est à l'Assemblée Nationale et qu'on nous parle de ça, on sait de quoi on parle.

Et que ceux qui n'ont pas de mandat ou qui n'en ont jamais eu, qu'ils se posent un petit peu la question de savoir : « il n'y a qu'à faire, on passe à quatre jours et demi, il n'y a qu'à faire ». Et la grève d'Aubervilliers ? Et la grève à Quimper ? Ce sont des villes de gauche ou des villes de droite ? Ce sont des Villes de gauche et le personnel est en grève et les enseignants sont en grève parce que ça ne marche pas. Et je continuerai à dire que ça ne marche pas et je continuerai à dire qu'on n'augmente pas les tarifs, je continuerai à dire qu'on y mettra la qualité, Monsieur MOLINE, avec des personnels, mais je continue à dire qu'on pourrait faire beaucoup mieux si on nous laissait faire sur les potentialités qu'a cette Ville en matière culturelle, en matière éducative, en matière sportive.

Là, on nous contraint dans un carcan parce qu'il faut que ça passe, parce que Monsieur PEILLON, il faut qu'il ne renonce pas à sa décision. C'est Monsieur PEILLON, il décide et c'est nous qui payons. C'est comme ça que l'organisation se fait au parti socialiste.

Je vous écoute.

M. AUBRY

Oui, il ne faut pas caricaturer. Un point quand même...

M. LEONETTI

Non ! Je n'ai pas caricaturé du tout. Je vous ai donné des chiffres, moi !

M. AUBRY

Je veux développer un point que vous avez abordé, un seulement. C'est cette histoire de trois quarts d'heure. On n'oblige pas les élèves à faire trois quarts d'heure par jour d'activités périscolaires. Ça peut s'arranger autrement.

M. LEONETTI

On les fait sortir plus tôt.

M. AUBRY

C'est pour cela qu'il faut, justement, cette concertation.

M. LEONETTI

Mais elle est faite la concertation avec les parents d'élèves, Monsieur AUBRY ! On vous la fournira, Monsieur. On a fait non seulement...

M. AUBRY

Je crois que nous n'avons pas la même définition de concertation. Une concertation large de l'ensemble des parents d'élèves.

M. LEONETTI

On leur a donné un questionnaire qu'ils ont rempli ! Après on ne les a pas torturés sur une chaise pour qu'ils répondent. Mais enfin, il y a suffisamment de réponses. Combien il y a de réponses, Monsieur ?... 950. Vous avez eu 950 personnes qui ont répondu à un questionnaire. Un, ils ne veulent pas de cette réforme. Alors on peut dire : « ça les bouscule », etc. Deux, ils ne veulent pas du samedi. On pouvait s'y attendre.

M. AUBRY

Ça, je comprends.

M. LEONETTI

Trois, ils ne veulent pas venir chercher leur enfant trois quarts d'heure avant. Parce qu'ils travaillent, Monsieur AUBRY. Ils travaillent.

Et c'est pour ça qu'on crée 130 places de plus. Parce qu'il y a des gens qui travaillent dans ce pays ! Et il y a des parents qui travaillent ! Et les parents qui travaillent, ils ont un problème : c'est qu'à un moment donné, ils veulent s'occuper de leurs enfants, mais ils veulent être en sécurité avec des gens qui sont compétents sur le plan éducatif et qui les gardent, et si on peut leur faire en plus découvrir des choses qu'ils ne peuvent pas découvrir, c'est mieux.

J'ai passé sous silence le ski club qui va fermer. Alors vous me direz : le ski, après tout, c'est un sport de luxe. Justement, à Antibes ce n'était pas un sport de luxe ! À Antibes on permettait aux élèves de partir le mercredi matin et de rentrer le mercredi soir. C'est terminé ! Et puis vous allez me dire : le foot on s'en fout aussi, et puis le rugby, on s'en fout. On s'en fout de tout. Ils commenceront les activités quand les parents viendront les chercher, le mercredi après-midi et vous verrez que comprimer dans un mercredi après-midi ce qu'on fait toute la journée dans l'ensemble de la Ville qui a un tissu associatif formidable en matière culturelle et sportive, vous n'y arriverez pas. Et on passera au chausse-pied des choses dans des horaires désagréables.

M. AUBRY

Sauf qu'il y a quand même 4 600 enfants qui ne sont pas en centre de loisirs dans la Commune.

M. LEONETTI

Oui, ils ne sont pas en centre de loisirs et ils sont sur les terrains de football. Ce n'est pas seulement le terrain de football. Celui qui va au conservatoire. Vous savez combien il y a d'enfants au conservatoire ? Il y en a presque 1 000. Et comment ils font les enfants qui apprennent un instrument ? Ils y vont le mercredi matin.

M. AUBRY

Et ils faisaient comment avant ? Quand il y avait des cours le mercredi matin ?

M. LEONETTI

Comment c'était avant ?

M. AUBRY

Avant il y avait des cours quatre jours et demi par semaine.

M. LEONETTI

Maintenant c'est maintenant. Je vous ai expliqué les prestations que fournit la Ville d'Antibes. Et ce n'est pas un regret. Et on n'a jamais lésiné sur le fait de mettre 500 000 euros pour un enseignement le soir. On n'a jamais lésiné sur le fait de mettre 700 000 euros pour faire voyager l'ensemble des enfants avec des éducateurs de la Ville sur les terrains de sport et faire passer tout le monde à la piscine et au musée Picasso. On n'a jamais lésiné là-dessus.

Notre organisation marche bien mais il y a un monsieur est arrivé, il a été nommé Ministre – je respecte – et à partir de ce moment là, il a dit qu'il allait faire la réforme des quatre jours et demi. Et dans des villes de gauche, qui ne sont pas taxées d'opposition politicienne, on constate que ça ne marche pas. Franchement, Monsieur AUBRY, on se connaît suffisamment, enfin j'espère. Si c'était une réforme comme portant sur les emplois d'avenir, même si je ne saute pas d'enthousiasme, j'essaie de la mettre en œuvre. Mais il n'y a personne qui veut la mettre en œuvre.

Les enseignants ne veulent pas à Antibes. On va recommencer la concertation. On a déjà 900 et quelques réponses pour les parents d'élèves. Je vais revoir les parents d'élèves, les enseignants, les salariés parce qu'il y a des petits salaires aussi dans la Ville d'Antibes, ceux qui gardent les enfants le soir. On va leur faire des petits morceaux tronçonnés, comme ça ils viendront aussi le mercredi. Avant, ils avaient le mercredi. Et vous le savez aussi, un certain nombre d'enseignants, quand ils ont le mercredi, gardent leurs enfants. Eh bien là, même eux, ils ont la double peine. Non seulement ils ne peuvent pas garder leurs enfants mais en plus ils vont travailler le mercredi matin. Non, mais tout ça, excusez-moi, ce sont des considérations de gauche. J'avais oublié que vous étiez Vert, donc on va passer à un autre débat.

En tout cas, la Ville d'Antibes crée les 130 places. Elle essaiera de gérer cette mauvaise réforme s'il persévère dans l'erreur. Et je le ferai en concertation.

Mais à un moment donné, il ne faut pas raconter n'importe quoi. Quand j'entends le Ministre de l'Éducation Nationale qui dit : « et les enfants pourront aller dans les musées, pourront aller faire du sport, etc. », mais où c'est qu'il a vu ça ? Qu'il aille voir le Maire de Lyon, tiens, par exemple, pour lui demander. Qu'il aille voir le Maire de Paris qui a déboursé des millions pour cette réforme et dont les retours sont négatifs.

Et on s'apercevra à ce moment-là que faire le bonheur des gens malgré eux, ça s'appelle le totalitarisme quand même.

Georges ROUX.

M. ROUX

Juste un mot pour vous dire – c'est tout frais – ce matin, au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui regroupe non seulement des élus, mais également les syndicats, les enseignants, les parents d'élèves, etc, tous les syndicats, à l'unanimité (FSU qui est le syndicat majoritaire, mais la CGT aussi) ont refusé cette semaine de quatre jours et demi avec des arguments que j'ai entendus et qu'on vient de dire maintenant. Là, il faut le savoir quand même. Il y aurait pu en avoir un ou deux qui disent : « oui, on est d'accord pour faire l'expérimentation ici ».

M. LEONETTI

Ce n'est pas mal, remarquez, faire l'unanimité à ce point avec un public qui a, théoriquement, et faussement, une sympathie pour un Gouvernement quand il est de gauche. Franchement chapeau. Arriver à se mettre à dos les syndicats en entier, les parents d'élèves en entier, les parents d'élèves des syndicats de gauche, les enseignants en entier et toutes les Mairies, c'est très fort. Chapeau ! En effet, l'Association des Maires de France vient de déposer une demande de dialogue avec le Premier Ministre parce que visiblement avec le Ministre de l'Éducation Nationale, elle n'y arrive pas.

Je pense que sans boycotter, sans refuser, on peut quand même essayer de dialoguer avec le Gouvernement pour qu'il arrête de faire comme vous, qui consiste à dire : c'est très bien comme ça, il n'y a qu'à faire, c'est très simple et puis vous n'avez qu'à payer, les Collectivités Territoriales, après tout.

M. AUBRY

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Monsieur le Maire, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LEONETTI

Non, mais enfin, votre collègue qui est partie, elle a dit : « on prend 100 000 euros ici, on prend 100 000 euros ici et hop c'est fini ». Et on perd 600 000 euros de moins aussi de la dotation de l'État. Et il faut garder les mêmes prestations avec les mêmes tarifs pour que tout le monde puisse y avoir accès. C'est très simple comme adéquation. Heureusement que cette Ville est saine sur le plan économique et financier et qu'elle a une Communauté d'Agglomération qui est plutôt dans une bonne passe. Je me demande comment fait la Ville qui est pauvre. Et je comprends très bien qu'à Aubervilliers, qu'à Quimper, ça explose parce qu'ils ont dû le faire avec les moyens du bord et quand on fait avec les moyens du bord, ça ne marche pas.

C'est une mauvaise réforme. Je ne parle même pas de la méthode qui est catastrophique. Je fais un aparté. On inaugure l'Université de Nice Sophia Antipolis à Sophia Antipolis et le Préfet est obligé de dire : « c'est merveilleux ce qui se passe ici, mais pensez quand même à mettre en place les rythmes scolaires ». Quand il y a 70 millions qui viennent d'être investis dans la recherche et l'enseignement et que le Gouvernement est autant aux abois qu'il donne ordre à son Préfet d'évoquer ce sujet qui n'a rien à voir avec l'université au cours d'un discours, j'ai félicité Monsieur le Préfet, représentant du Gouvernement, mais en même temps j'ai félicité son courage et son talent parce qu'arriver à parler des rythmes scolaires quand on inaugure une université de 2 500 chercheurs, c'est quand même une prouesse technique.

Alors on passe au vote. Alors sur cette délibération. Maintenant si vous voulez qu'on repasse une couche à chaque Conseil, moi je veux bien. Au prochain Conseil, vous me reposez une question sur les rythmes scolaires et on en débat à nouveau. Je vous dirai ce que disent les enseignants.

M. AUBRY

On verra quand on aura plus d'expérience.

M. LEONETTI

Voilà. On vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération adoptée est adoptée **à l'unanimité**.

00-6 - PLAGES ARTIFICIELLES - PLAGE DU PONTEIL- RENOUELEMENT DE LA CONCESSION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE - ACCEPTATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE DOMANIALE – APPROBATION

M. LEONETTI

Pour faire bref, l'État nous dit : « voilà le tarif ». Ce n'est pas négociable, c'est sur son domaine, donc je vous demande d'adopter le tarif proposé, à la fois dans le fixe et dans le pourcentage que nous propose l'État.

Intervention d'Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Oui Monsieur le Maire et chers collègues, vous nous demandez d'accepter le montant de la redevance domaniale pour la plage artificielle du Ponteil. Cette taxe s'appuie sur la surface de plage sous-concédée de 1 446 mètres carrés. Nous en avons approuvé le principe en Conseil municipal du 12 juillet 2012 et non 2009 comme écrit dans la présente délibération. Le plan topo présenté alors en 2012 a été établi sur la base d'un relevé de géomètre datant de 2003. Or depuis, l'érosion et le réchauffement climatique ont joué leur rôle. Par rapport à ce plan, la ligne de rivage a reculé au moins de huit mètres et jusqu'à douze mètres. Où la plage devrait faire quinze mètres de profondeur, elle n'en fait plus à peine que trois, et encore. La plage de sable à exploiter commercialement s'est réduite à peau de chagrin.

Donc, dans le cadre du Ponteil, ni l'exploitant, ni la Commune n'ont respecté leurs obligations : maintenir et entretenir le trait de côte. La Ville va donc payer une redevance pour des surfaces de plage utopiques.

M. LEONETTI

Autant je peux contester l'absence de négociation de l'État, autant il est sur son domaine public et donc il fixe une redevance. La Ville n'est pas obligée de prendre en concession les plages. Si elle les prend, c'est parce qu'elle pense qu'elle aura un meilleur service ou qu'elle les concède. En gros, on peut faire toutes les remarques qu'on souhaite, Monsieur MOLINE, mais pour dire les choses simplement, c'est à prendre ou à laisser. Donc je vous propose de prendre.

Alors on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Un, deux, trois. La délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 absentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

00-7 - 18 RUE DU PRINTEMPS - PARCELLE CP 86 - ACQUISITION À L'EURO AUPRÈS DE LA COPROPRIÉTÉ «LA VILLA»

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

00-8 - AVENUE DU DOCTEUR FABRE ET AVENUE DU DOCTEUR HOCHET - PARCELLE CP 466 - ACQUISITION À L'EURO AUPRÈS DE LA COPROPRIÉTÉ EDEN RÉSIDENCE

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

00-9 - AVENUE DU JARDIN SECRET - PARCELLES CV 350P, 352P, 354P - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE L'ASSOCIATION NOTRE DAME DE LA PINÉDE

M. LEONETTI

PS et Verts.

M. AUBRY

La somme, même si elle a été fixée par les Domaines, nous paraît...

M. LEONETTI

Allez-y, Monsieur AUBRY. Vous avez la parole et vous êtes seul à avoir la parole.

M. AUBRY

Oui, sauf que j'ai été interrompu par l'un de vos colistiers.

La somme nous paraît très chère. Certes, c'est un terrain constructible, mais la bande, elle, ne l'est pas dans les faits. C'est sûr qu'on ne peut pas construire quelque chose avec le COS actuel là-dessus. L'usage qui est prévu peut être intéressant. Évidemment, faire des trottoirs, faire des pistes cyclables, à condition que ce soient de vraies pistes cyclables, et là j'ai vraiment des doutes puisqu'on utilise plutôt des bandes cyclables, c'est-à-dire des pistes, enfin des traits à la peinture sur les trottoirs.

Je résume : 80 000 euros nous paraît nettement trop cher pour l'usage que l'on veut en faire. Pour ça, nous voterons contre cette délibération.

M. LEONETTI

Moi il me semble – je vais vous taquiner – que c'est peut-être parce qu'on l'achète à une personne privée particulière. Honnêtement, c'est une décision qui est très antérieure et on sait très bien qu'on a besoin de cet espace. Après on demande aux Domaines combien ça coûte, et bien entendu on ne paie pas le prix du terrain constructible. Ils s'imaginent bien qu'on ne va pas y implanter une maison et ils comptent le mètre carré du non constructible. Après qu'on considère qu'à cet endroit-là, ça soit onéreux ou pas onéreux. J'ai décidé de ne plus réfléchir et de ne plus ré-estimer les prix des Domaines. Ils sont parfois surprenants, mais vous savez comment ils sont calculés. Ils sont calculés à partir de l'ensemble des prix correspondants à l'ensemble du quartier.

Ce qui est important, et je me tourne vers Georges ROUX, c'est que l'ensemble du périmètre du collège est maintenant sécurisé. C'est bien ça le problème. Et si on prend des morceaux comme ça dans les terrains à titre onéreux ou à titre gratuit, c'est bien pour que la sécurisation des collégiens puisse être assurée.

C'est le prix des Domaines. Il est fixé comme ça. Je n'apprécie pas si c'est bien ou pas bien. Je sais que c'est utile pour la collectivité et en particulier les collégiens.

Alors on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à la majorité par 46 voix POUR sur 48** (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-10 - CHEMIN DES TERRIERS - PARCELLE CADASTRÉE DW N°256 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ SCI LES ARDENNES

M. LEONETTI

La Gauche et l'Écologie pour Antibes Juan-les-Pins. Monsieur PIEL.

M. PIEL

D'accord. Contrairement au rapport précédent, on peut se poser la question de l'utilité, justement, pour la Commune et ses habitants de l'achat de ce terrain. Et franchement, moi j'ai du mal à trouver. Pour tout vous dire, j'ai encore été voir ce matin puisque je suis mitoyen de ce terrain, et franchement, quand je vois que vous nous parlez dans la délibération de parc urbain, excusez-moi, mais là c'est quand même un peu abusé. Un parc urbain à cet endroit, il suffit d'aller sur place pour se rendre compte que ce n'est pas possible. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que vous nous parlez d'une extension future prévisible de l'IME Pierre Merli. Que je sache, cela n'est pas prévu. Ce n'est pas prévu dans l'immédiat, et peut-être vous avez d'autres informations, mais ce n'est pas prévu dans un futur plus ou moins lointain.

Alors effectivement la Commune, elle récupère, pour un montant quand même de 600 000 euros, 11 229 mètres carrés de foncier. Mais sur ces 11 229 mètres carrés de foncier, il y en a seulement 654 qui sont constructibles. C'est un endroit qui est classé en zone dangereuse, il y a eu des incendies.

C'est un endroit dont vous nous dites dans la délibération que la Commune a déjà effectué des travaux, y compris de l'entretien pour parer au risque d'incendie, donc moi je me suis dit, puisqu'on a effectué des travaux d'entretien, on a dû envoyer la facture à la société puisque. Je n'ai pas trouvé de facture avec combien la société nous a remboursé ces travaux. Je vous demande donc combien la société a remboursé les travaux de la Commune. Ça, c'est une question.

Et puis je n'ai pas trouvé aussi la mise en demeure qui est anticipée par rapport à avant de faire des travaux à la place du propriétaire, on met en demeure le propriétaire. Dans le rapport et dans le dossier, il n'y a pas les mises en demeure des travaux qui ont été effectués à la société «SCI Les Ardennes » pour l'élagage et l'entretien de ce terrain. D'ailleurs, on vient de passer – et tant mieux pour le quartier – un été sans incendie. Mais heureusement quand on voit l'état de ce terrain.

Alors il y a bien une utilité dans la vente de ce terrain. Elle est pour le propriétaire du terrain, effectivement. Parce que ni l'année prochaine, ni dans deux ans, ni dans trois ans, ni dans quatre ans, je vous le dis, il y aura de parc urbain sur cet emplacement. Ni l'année prochaine, ni dans deux ans, ni dans trois ans, ni dans quatre ans, l'IME Pierre Merli sera agrandi. Il suffit d'ailleurs de regarder le plan pour voir qu'effectivement le terrain touche à l'IME Pierre Merli, mais sur un linéaire très court par rapport à l'ensemble du terrain.

Moi je pense qu'il y a un propriétaire qui a un terrain à cet endroit. Ce terrain, il n'est malheureusement pour lui pas constructible parce qu'il est dangereux, parce qu'il y a eu des incendies, parce que c'est un endroit qui est incendiaire si j'ose dire, en tout cas qui risque l'incendie. Sur l'autre versant, sur l'autre versant de cette colline, il y a eu des constructions qui sont d'ailleurs en cours : trois programmes immobiliers qui sont en cours. De fait, cet endroit-là ne sert plus à rien pour une SCI. Donc quelque part, on est très utile pour la SCI, mais pas utile pour les fonds de la Ville et je pense que ce n'est pas une bonne action que d'acheter ce terrain.

M. LEONETTI

Je suis déçu là. Non pas parce que vous dites ce que vous dites, mais parce que ça prouve que vous avez des trous de mémoire. Dans une délibération du Conseil municipal du 1^{er} février 2008. Vous y étiez. Monsieur LA SPESA y était. Madame DUMAS n'y était pas encore. Cette délibération explique qu'il y a un terrain cadastré, qui doit être utilisé pour cause d'utilité publique. On vient d'avoir un incendie. L'Institut Pierre Merli vient d'être mis en danger. On a évacué dans la nuit un certain nombre de personnes. Les flammes sont arrivées jusqu'au bord de l'Institut Pierre Merli qui a été sauvé par les pompiers au dernier moment. À ce moment-là, on se trouve dans un double contexte. Je me rends sur les lieux. Probablement vous aussi. Et lorsque l'incendie est terminé, on fait un certain nombre de travaux de sécurité, c'est-à-dire qu'on abat des arbres en partie calcinés. On enlève les barrières qui ont brûlé et qui font du fer tout autour de l'espace et on fait une opération de sécurisation. Immédiatement, on se retourne vers le propriétaire qui est à cette époque-là la SCI « Les Ardennes ».

Et donc, on réfléchit et on me dit : est-ce qu'on va laisser un espace comme ça qui est un bel espace à l'abandon dans une situation où les espaces autour sont menacés. Je me rapproche de l'Institut Pierre Merli à cette époque-là et ils disent : « nous, on aurait bien besoin d'espace, non pas forcément constructible, mais qui nous permettrait d'avoir un peu de loisirs pour sortir un peu de temps en temps les personnes de l'Institut et avoir un espace derrière ».

Et donc à l'unanimité, Monsieur PIEL, à l'unanimité, « autorise le Maire à déposer auprès du Préfet un dossier de demande d'enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire pour mise en œuvre visant à réduire de manière significative le risque d'incendie de se porter acquéreur ». En 2008, on a décidé ça ensemble, avec une idée de protection. Après, arcanes juridiques, j'aurais bien aimé que ça aille vite. Ça n'a pas été rapide. Et puis le sort a fait que du fait du décès de certaines personnes, et de la succession qui s'en est ensuivie, les personnes concernées nous ont qu'elles étaient prêtes à répondre à la déclaration d'utilité publique et à vendre à l'amiable ».

Dans ce contexte-là, dans la continuité de ce qui me semblait être consensuel et d'intérêt général, la Ville va, quant à elle, débroussailler l'espace, l'entretenir et en faire un espace de loisirs.

C'est une emprise foncière pour la Ville qui a aujourd'hui de la constructibilité. Et puis qui sait ? Peut-être qu'il

ya quelqu'un qui un jour va sortir une délibération qui va dire : « bon, LEONETTI et PIEL ils ne sont plus là, mais je vous propose de faire en sorte que cette parcelle soit un peu plus constructible » et peut-être qu'on construira quelque chose à cet endroit d'intérêt général. Et on se dira finalement : même en 2008, Monsieur PIEL, Monsieur LA SPESA, Monsieur LEONETTI et un certain nombre d'entre nous, on a bien fait de prendre cette parcelle, on a sécurisé l'ADAPEI, en leur donnant un espace loisirs supplémentaire et on a fait une emprise foncière pour l'avenir pour la Ville.

Donc je ne fais pas plaisir aux « Ardennes ». Je ne les connais pas. Donc vous voyez que là-dedans, il n'y a pas eu un demandeur. Il y a eu une déclaration d'utilité publique délibérée par le Conseil municipal. C'est vrai, c'est l'ancien.

Monsieur MOLINE.

M. MOLINE

Monsieur le Maire, nous sommes, nous, pour que la Ville se constitue des réserves foncières. Mais cependant, nous ne souhaitons pas voir se généraliser ces acquisitions qui seraient engendrées par les négligences des propriétaires qui n'entretiennent pas leurs terrains. Leur laxisme et leur manque de citoyenneté font encourir à leur entourage des risques potentiels comme cet incendie, comme vous venez de l'évoquer. La Ville se devrait de contraindre tous les propriétaires de fonciers non entretenus à débroussailler leur terrain avec procès-verbal à l'appui et astreinte journalière pour éviter qu'ils ne s'en passent volontairement ou accidentellement.

M. LEONETTI

On le fait chaque fois qu'on nous le signale et même, il y a une inspection avant la période d'incendies avec la collaboration du SDIS d'Antibes. On fait en sorte d'écrire à chaque propriétaire et des les contraindre. C'est même dans la loi un des rares moments où vous pouvez pénétrer dans une propriété privée, débroussailler à la place et envoyer la facture.

On vote. Qui est contre ?

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

On est dans l'acquisition que nous avons décrétée d'utilité publique après un incendie en 2008. Après on peut changer d'avis. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent jamais d'avis. Mais enfin, se déjuger, ce n'est pas terrible non plus.

Alors trois contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie. La Ville a l'intention de ne rien construire dans l'immédiat. Vous l'avez compris. La délibération est adoptée **à la majorité par 45 voix POUR 48** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

00-11 - CHEMIN DE SAINT-CLAUDE - PARCELLES AC 499/500/502/522/636 - MISE EN DEMEURE D'ACQUÉRIR – APPROBATION

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-12 - BOULEVARD BIJOU PLAGES - PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée **à l'unanimité**.

00-13 - CHEMIN DES LISERONS - PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. LEONETTI

Même vote. La délibération adoptée à l'unanimité.

00-14 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - INFORMATION

M. LEONETTI

Elle a été rapportée.

MONSIEUR ERIC PAUGET

02-1 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - AFFECTATION DE SUBVENTIONS

M. PAUGET

Il s'agit, Monsieur le Maire, d'attribuer un reliquat de subventions à l'association sportive du collège Roustan.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

02-2 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. PAUGET

Il s'agit de renouveler les conventions existantes avec Rallye Antibes Association, l'Association Sportive et Culturelle des Hospitaliers d'Antibes, l'AS Fontonne Hockey sur gazon et l'ASOA Générale, le Tennis Club d'Antibes, la Société des Régates d'Antibes Juan-les-Pins, et l'OAJLP Trampoline Gymnastique Acrobatique.

M. LEONETTI

La Gauche et l'Écologie.

M. PIEL

Nous nous félicitons évidemment que ces conventions soient signées. Ça répond à une exigence de transparence. Pour nous, ces associations sportives ont toutes leur utilité. D'ailleurs, je souligne que le Conseil Régional vient en soutien à la plupart de ces associations, y compris le Rallye d'Antibes, Monsieur PAUGET.

Je reviens par contre sur la convention avec l'ASOA. Vous savez l'intérêt que l'on porte à ce club, qui a été créé en 1934, qui a près de 1 000 licenciés. Et la convention n'évoque pas la possibilité du transfert des équipements du Crouton – dont on sait qu'il sera obligatoire, ce transfert. Alors est-ce à dire que ce transfert, qui devrait se faire par rapport à la création du bus à haute capacité et à la transformation de ce secteur des Croutons, est-ce que cela veut dire – vu que la convention se termine fin 2017 – qu'il ne se passera rien sur ce secteur avant la fin 2017 ?

M. PAUGET

Non. On a déjà abordé le sujet avec les dirigeants de l'ASOA. Dans l'immédiat, on a transféré les activités de la section « judo - arts martiaux » au le dojo du nouveau Palais des Sports. La deuxième chose qui va arriver de manière urgente, dès l'année prochaine, c'est un court de tennis qui va être impacté, mais ça n'empêchera pas la section « tennis » de l'ASOA de fonctionner car, actuellement, il y avait beaucoup plus de courts de tennis que ce qu'il y avait de pratiquants. Et enfin, il va rester l'ensemble des activités qui sont dans ce qu'on appelle le bâtiment des Croutons sur lequel on est en train de travailler avec les dirigeants de l'ASOA sur des pistes de relocalisation. En tout cas, on a assuré les dirigeants de l'ASOA qu'on n'impacterait pas la zone où ils ont leurs activités aujourd'hui sans avoir trouvé des solutions de relogement.

On travaille sur des pistes autour du quartier des Semboules, autour de l'Antibes Azur Arena. Dans l'immédiat, il n'y a pas de souci à avoir. La première chose qui était impactée était la section « judo – arts martiaux ».

Depuis cette rentrée, ils sont dans le nouveau bâtiment. Concernant le tennis, il y a un court de tennis qui va être impacté dès l'année prochaine, mais ça n'a pas d'incidence sur le fonctionnement de la section « tennis ». Et pour les autres activités, on est en train de travailler actuellement pour savoir où les reprogrammer. Et de toute façon, ils ne se retrouveront pas sans installation pour fonctionner. Là de ce côté-là, il n'y a pas de souci à avoir.

M. LEONETTI

En 2017, il y aura effectivement le bus-tram qui passera. Je vous confirme, bien sûr, ce que vient de rappeler Éric PAUGET. On gèrera tout ça dans la transparence. C'est-à-dire qu'aujourd'hui – vous savez, je vous l'ai montré à une séance précédente – il y a un plan d'aménagement sur la zone des Trois Moulins. Dans ce plan d'aménagement, on a voulu qu'il y ait de l'activité économique en bordure d'autoroute. On n'y met pas de l'habitat. On a des demandes de grandes enseignes qui voudraient s'installer à cet endroit. Derrière, il y a, avec une coulée verte, une zone d'habitat. Et puis ensuite, on a des possibilités de retrouver un certain nombre d'équipements sportifs. Est-ce qu'il faut les trouver là ou sur un certain nombre d'espaces aux Semboules? De toute façon, ces espaces sportifs sont impactés par le bus-tram, Monsieur bus-tram les reconstruit. Donc ça implique que la Communauté d'Agglomération, si elle doit arriver sur une zone privée, se doit d'acheter la zone privée. Si elle arrive sur une zone publique et qu'elle fait démolir un espace sportif, elle le reconstruit. Donc c'est un élément sur lequel, effectivement, on peut avoir une tranquillité d'esprit du financement des équipements.

Après réfléchissons à quel endroit c'est le mieux. Je veux dire qu'aujourd'hui, on sait que le terrain, on a tardé pour le faire en synthétique (le terrain de foot) parce qu'on savait que ça allait bouger. Est-ce qu'il faut le laisser là-haut ? Est-ce qu'on trouve un autre endroit ? Je ne sais pas. Les terrains de tennis, c'est plus facile parce que c'est moins volumineux dans l'espace. Est-ce qu'il faut les regrouper sur Les Semboules ? Est-ce qu'il faut reconstruire à côté de la salle Azur Arena ? Je n'ai pas d'avis là-dessus, mais enfin ils seront reconstruits de toute façon parce qu'ils sont impactés par le bus-tram et que c'est la CASA qui les reconstruira. Donc pas de souci là-dessus.

Monsieur AUBRY.

M. AUBRY

Nous vous rappelons que...

M. LEONETTI

Le rallye, ce n'est pas bien.

M. AUBRY

Notre groupe est effectivement hostile aux subventions au sport automobile, sauf exception, puisqu'il peut y avoir des exceptions positives vis-à-vis du sport automobile.

M. LEONETTI

C'est quoi l'exception ? C'est quand la Mairie est socialiste et verte ? C'est ça ?

M. AUBRY

Non, absolument pas. C'est lorsque...

M. LEONETTI

Parce que j'ai cru comprendre que les subventions sur les équipements sportifs, ça dépendait de la couleur politique du Maire.

M. AUBRY

Non, non ! Ce n'est absolument pas ça. Là c'est n'importe quoi. C'est lorsqu'il s'agit, par exemple, de rallyes avec des voitures qui ne consomment pas de carburant et n'émettent pas de gaz à effet de serre. Ou lorsque le but sportif inclut, par exemple, le fait de consommer le moins de carburant. Je vous rappelle que, quand même, il y a un problème de changement climatique et qu'en subventionnant le sport automobile, nous donnons à mon avis le mauvais exemple.

M. LEONETTI

Moi j'adore les gens qui survolent en hélicoptère des espaces et qui vous expliquent qu'il faut faire des économies d'énergie ! Je trouve ça assez génial comme démarche.

M. AUBRY

Monsieur le Maire, il ne s'agit pas d'interdire aux gens de faire du sport automobile.

M. LEONETTI

Monsieur le Conseiller Municipal, vous n'élevez pas le ton sinon je vous enlève la parole. On parle gentiment là. Vous restez calme.

M. AUBRY

Vous avez fait quand même une attaque sur une personne qui n'est pas dans cette Assemblée.

M. LEONETTI

Ah non ?

M. AUBRY

Les gens en hélicoptère qui font des photos pour sensibiliser les gens sur l'avenir de la planète.

M. LEONETTI

Là aussi, on les sensibilise sur les dangers de la route.

M. AUBRY

Alors justement, il y a des conventions – ce qui est tout à fait normal puisque c'est une obligation légale de faire des conventions lorsque les subventions sont supérieures à 23 000 euros. Dans le texte de ces conventions, justement, il pourrait y avoir, comme Monsieur le Maire vient de l'indiquer, des sujétions faites aux associations qui...

M. LEONETTI

Il y en a.

M. AUBRY

Avec lesquelles on a des subventions. On a remarqué ailleurs...

M. LEONETTI

Vous ne voteriez pas de toute façon.

M. AUBRY

À Strasbourg. Je vous cite l'exemple de Strasbourg. C'est une action de convention pour le sport automobile. Le texte de la convention précise : « la mise en œuvre d'actions générales portant sur l'information et la formation du grand public aux enjeux de la mobilité durable et portant sur l'intégration de la dimension environnementale »...

M. LEONETTI

Alors si on ajoute ça dans la convention, vous votez ?

M. AUBRY

« ...dans l'organisation générale ». Je n'ai pas fini.

M. LEONETTI

Je vous pose une question. Moi j'estime que vous avez fini. Vous n'allez pas me lire toute la convention de Strasbourg. Si on met ça dans la convention avec le rallye, est-ce que vous le votez ?

M. AUBRY

Il faudrait autre chose dans les conventions.

M. LEONETTI

Très bien ! On va passer au vote.

M. AUBRY

Excusez-moi, là vous m'empêchez de parler !

M. LEONETTI

Alors parlez !

M. AUBRY

Laissez-moi quand même m'exprimer. Vous m'avez interrompu.

M. LEONETTI

C'est vrai. En plus, je ne vois pas pourquoi je ne vous laisse pas parler parce que vous dites exactement l'inverse de ce que vient de dire Gérard PIEL. Donc je devrais profiter de cette division supplémentaire entre les Verts et les Communistes, et donc je vais vous laisser parler.

M. AUBRY

Par exemple, je vous cite d'autres exemples. Il est demandé aux organisateurs de travailler plus précisément à définir des actions visant à prévenir la production de déchets, à limiter les transports pour amoindrir l'impact en CO₂ de l'événement (par exemple covoiturage et navettes), à sensibiliser le public sur le tri, les aspects environnementaux, enfin à limiter la dégradation des sites naturels tout en assurant la sécurité du public.

Le fait de mentionner cela dans des conventions, à mon avis, est positif. Je vous rappelle également que ma collègue, lors d'une réunion, avait demandé à la Ville de réfléchir à introduire une clause d'intérêt social, une clause – excusez-moi – d'utilité sociale dans ses conventions. On peut y réfléchir et des Départements, des Villes le font déjà. On peut améliorer ces textes. Je note qu'il s'agit d'une convention, donc nous ne ferons que nous abstenir, d'autant plus que nous sommes totalement favorables aux conventions avec les autres sports, sauf qu'elles pourraient être améliorées. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Vous croyez qu'il n'y a pas de convention sociale avec l'ASOA, que l'objectif social de l'ASOA est nul, qu'il n'y a pas d'objectif social avec les Régates d'Antibes qui prennent en charge l'ensemble des enfants pour leur faire faire de la voile sur la Ville d'Antibes ? Vous croyez qu'on a attendu que les Verts viennent nous expliquer en Conseil municipal que peut-être il fallait faire du social avec le système associatif ? De toute façon, vous ne la voterez pas cette délibération.

M. AUBRY

Mais on peut l'écrire. Ça ne coûte rien de l'écrire. Pourquoi vous ne voulez pas l'écrire dans les conventions ?

M. LEONETTI

Parce qu'on est sur le verbe et la confiance. Et moi je n'ai pas besoin d'écrire avec l'ASOA que leur objectif sportif est aussi un objet social. Je pense que ce serait même insultant de leur mettre dans la convention tant c'est évident.

Nous passons au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Deux. La délibération est adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés** (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MADAME SIMONE TORRES-FORET-DODELIN

04-1 - PRIX LITTERAIRE JACQUES AUDIBERTI - COMPOSITION DU JURY - MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL

Mme TORRES-DORET-DODELIN

Nous avons effectivement, Monsieur le Maire, un prix littéraire depuis 1989 qui s'appelle « prix littéraire Jacques Audiberti » depuis 2008.

Ce prix est présidé par Didier VAN CAUWELAERT. Vous faites partie du jury, ainsi que Marie-Louise AUDIBERTI, Pierre JOANNON, Jacques GANTIÉ et Dominique BONA. Il y avait également Raoul MILLE qui nous a quittés le 14 juin 2012 et pour le remplacer, après avis de la Commission Culture à l'unanimité, et puis des membres du jury, notamment de Marie-Louise AUDIBERTI car le prix récompense une œuvre en lien avec la culture méditerranéenne et puis l'œuvre de Jacques AUDIBERTI, nous vous proposons donc Jean-Christophe RUFIN qui est lauréat 2012 et qui est académicien, médecin, diplomate et qui a été ambassadeur de France au Sénégal et en Gambie, et qui a été largement récompensé pour ses romans, et notamment *L'Abyssin* qui a eu le prix Goncourt du premier roman, le prix Interallié pour *Les Causes perdues*, le prix Goncourt pour *Rouge Brésil* et évidemment le prix Audiberti en 2012 pour *Le Grand Cœur* et l'ensemble de son œuvre.

M. LEONETTI

Monsieur PIEL.

M. PIEL

Aujourd'hui le rapport, et je vais rester sur ce rapport, je ne vais pas parler du prix Audiberti. D'ailleurs, on peut constater l'importance du Conseil municipal quand on voit le genre de questions qui nous sont posées aujourd'hui, comme celle-là ou d'autres. Ce que je veux dire, c'est qu'aujourd'hui on voit bien que les compétences des Conseils municipaux sont transférées à la CASA et aux Agglomérations. Mais ce n'est pas ici que les choses se font, mais je constate. On est réunis pour remplacer un membre du jury, en l'occurrence Raoul MILLE. Alors on n'a rien contre Monsieur RUFIN, au contraire. On apprécie très bien sa plume. Mais nous regrettons que l'on n'ait pas saisi l'occasion pour rattraper un peu la parité qui fait vraiment défaut à ce jury. Ce jury, sur huit personnes, il y a deux femmes. On aurait pu penser que c'était une occasion d'équilibrer un peu les choses.

Mme TORRES-DORET-DODELIN

Il y en a trois.

M. PIEL

Il y en a trois ? Ah bon ?

M. LEONETTI

Ah sur huit, on n'est pas loin !

M. PIEL

Quelle est la troisième ?

Mme TORRES-DORET-DODELIN

Dominique BONA.

M. PIEL

Exact. Excusez-moi. Mais ce n'est pas grave, on n'est quand même pas sur la parité. Et on avait là l'occasion d'arriver à la parité. Et d'ailleurs, on peut penser que le choix du jury, qui est donc masculin, fait que les récipiendaires de ce prix sont essentiellement aussi masculins. J'ai souvenir que Françoise CHANDERNAGOR a été récompensée, mais je crois qu'à part elle – vous avez dit depuis 1989, il n'y a eu une femme écrivaine qui a été récompensée par ce prix. Peut-être une autre.

Vous voyez la question que je pose. On la pose maintenant régulièrement, que ce soit sur les noms des rues ou sur ce genre d'organisme. On pense qu'il faut arriver à la parité et qu'il y a assez d'écrivaines aujourd'hui, y compris qui travaillent sur la question large de la Méditerranée, pour faire que ce jury soit paritaire.

Mme TORRES-DORET-DODELIN

Il y a effectivement trois femmes dans le jury et puis je vais vous rassurer : cette année la lauréate est une femme.

M. LEONETTI

En tout cas, vous pouvez constater que dans ces lauréats, vous avez cité Madame CHANDERNAGOR, mais on peut aussi citer des écrivains français, italiens, femmes qui ont été lauréats. Il n'y a jamais de connotation politique. Madame CHANDERNAGOR est de gauche par exemple. Je préfère qu'il y ait une ouverture d'esprit qui consiste à dire que la culture fait en sorte que toutes les opinions puissent être représentées et récompensées, plutôt que de dire que le plus important, c'est qu'il y ait un homme, une femme.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Non c'est pour ça chaque fois qu'on parle du grand prix littéraire, il ne vous plaît pas ce grand prix littéraire, Monsieur PIEL, parce que vous avez l'impression que c'est un peu élitiste.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Oui, mais en parlant du jury, vous parlez du grand prix. Vous n'avez rien contre RUFIN qui est un homme d'une grande culture et qui a un parcours – je rappelle au passage que c'est Médecins Sans Frontières au départ quand même. Il est allé au bout de son engagement ...

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

C'est un vrai homme engagé dans la vie. Je ne vais pas dire que c'est un humaniste parce que le mot devient un peu galvaudé, mais en tout cas c'est un homme qui s'est engagé, qui a été diplomate, qui a défendu son pays, qui est allé en Afrique, qui a écrit des œuvres littéraires de grande qualité et qui en même temps sont populaires.

Donc vous ne contestez pas le personnage, mais il a un défaut : ce n'est pas une femme. La prochaine fois je tiendrai compte de votre remarque et on fera une parité à 4-4. Mais c'est drôle cette obsession de la forme plutôt que du fond. C'est drôle cette obsession de la parité des sexes plutôt que de la diversité des personnes.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

C'est-à-dire que vous ne posez pas le problème en disant : il y a telle femme qui aurait pu y être. Non. Il fallait nommer quelqu'un parce qu'elle était femme.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Mais si ! La preuve c'est que cette année, il y a une lauréate et que c'est une femme. Et en même temps, je veux dire franchement, quand Jacqueline DE ROMILLY est venue recevoir son prix, je dirais que c'était une femme qui était un écrivain de grand talent et qu'on ne l'a pas choisie en se disant : « ah cette année, on fait une femme ! Tiens Jacqueline DE ROMILLY, ça serait une bonne idée ça ». Non, Jacqueline DE ROMILLY, est apparu comme d'une immense culture au profit de la Grèce et de la réflexion sur la démocratie, et que ce n'était pas parce qu'elle était femme qu'elle était là.

Et j'espère qu'ici chacun sait que les femmes qui sont ici dans un critère de parité, elles ne sont pas là parce qu'elles sont femmes; elles sont là parce qu'elles méritent d'être élues de la Commune. Et c'est comme ça que je les regarde. Non pas en disant : «il va falloir trouver une femme ! ».

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

C'est pour ça que je l'ai votée ! Parce que je pense que dans un certain nombre de cas, il fallait un peu forcer le destin. Mais la parité à tout prix et partout, c'est une stupidité.

Puisque vous n'avez rien contre Monsieur RUFIN, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

Départ de Madame Anne – Marie DUMONT – Procuration à Monsieur Jacques GENTE

Présents : 37 / Procurations : 11 / Absent : 1

MONSIEUR ANDRE-LUC SEITHER

05-1 - DOMAINE PUBLIC — SINISTRES ET DEGATS — RECOUVREMENT AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de récupérer auprès des tiers responsables ou de leurs assureurs la somme de 12 223,02. Je vous demande d'approuver.

M. LEONETTI

On approuve. Qui est contre ? S'abstient ? Personne. La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

MADAME CLEA PUGNAIRE

08-1 - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN - 'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DU LYCEE HORTICOLE D'ANTIBES ET DES CENTRES DE FORMATION RATTACHES' - AFFECTATION DE SUBVENTION

Mme PUGNAIRE

Oui Monsieur le Maire, il s'agit du centre de formation professionnelle et de promotion agricole d'Antibes et de l'association des anciens élèves du lycée horticole qui, rattachés avec les centres de formation de l'Institut des Techniques de l'Ingénieur en Aménagement Paysager de l'Espace, organisent un forum à la fois de formation et d'anniversaire des dix ans de cette formation qui se passe donc sur notre Commune, qui ont demandé une aide financière pour organiser ce forum et nous proposons de leur attribuer une subvention d'un montant de 2 000 euros pour les aider dans cette prise en charge.

M. LEONETTI

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à l'**unanimité**.

MONSIEUR PATRICK DULBECCO

09-1 - ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - ELABORATION DU DOCOB - PROROGATION DES FONCTIONS DE CHARGE DE MISSION

M. DULBECCO

Monsieur le Maire, tout est dit dans le titre, c'est-à-dire que c'est la prorogation des fonctions d'un chargé de mission. Vous savez que la Ville d'Antibes avait un territoire maritime, inclus dans Natura 2000 suite à la présidence de la France au niveau européen. Nous avons eu cette animation pour l'élaboration d'un document d'objectifs qui a débuté il y a quatre ans. La chargée de mission a été payée à 50% par des fonds FEDER et à 50% par l'État. Elle a donné sa démission deux mois avant la fin de sa fonction pour des raisons familiales.

Donc nous avons été un petit peu retardés.

Le but de cette délibération, c'est d'avoir un nouveau chargé de mission que l'on a recruté avec un mois et demi de retard. Il y a un coût de 9 385 euros pour quatre mois de mission supplémentaires, et sur ces 9 385 euros, on va récupérer 2 000 euros et un petit peu plus peut-être des fonds FEDER concernant la précédente chargée de mission.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Pas d'abstention. Pas de vote contre. Merci pour Natura 2000. La délibération adoptée à l'unanimité.

09-2 - ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - CANDIDATURE DE LA VILLE COMME ANIMATEUR DU SITE - RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEDER PACA - AUTORISATION

M. DULBECCO

Il nous a semblé important que la Ville, qui a fait beaucoup de travail avec tous les services concernant Natura 2000, puisse animer Natura 2000 dans les deux ans qui vont suivre. Là, c'est notre candidature en tant qu'animateur avec demande de fonds européens, tout en sachant que si ces fonds européens ne sont pas suffisamment importants, la Ville pourra toujours retirer sa candidature en tant qu'animateur.

M. LEONETTI

Nous les aurons, ayons confiance. Pas d'intervention, personne n'est contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

MADAME ANGELE MURATORI

10-1 - RUE FOURMILIERE - EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES - INTERVENTION DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES MARITIMES (SDEG)

Mme MURATORI

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est la délibération habituelle dans le cadre de notre politique d'enfouissement des réseaux, et pour cela il est demandé à la Ville son accord pour la réalisation des travaux, de prendre acte des dépenses évaluées par la Ville, à savoir 27 940,77 euros, confier au SDEG la réalisation de ces prestations dans le cadre de ses compétences et de charger le SDEG de solliciter les subventions et prêts habituels.

M. LEONETTI

Parfait. Personne n'est contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD - rapportée en son absence par Monsieur le Maire

11-1 - EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - CLASSEMENT CATEGORIE I - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

En l'absence d'Audouin RAMBAUD, j'ai le plaisir de vous présenter : EPIC Office de Tourisme et des Congrès. Classement en catégorie 1. Vous savez que les catégories ont simplement changé et qu'à la place des étoiles, on met des numéros. Catégorie 1, c'est la catégorie la plus importante, qui implique à la fois un rayonnement important et faire partie d'un réseau. Mais en même temps, cela implique aussi un certain nombre de devoirs, et en particulier dans ces devoirs le fait d'avoir une réception touristique toute l'année et le fait d'avoir une offre hôtelière toute l'année de qualité.

Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

12-1 - CIMETIERES - MONUMENTS CAVEAUX ET OBJETS FUNERAIRES - MISE A DISPOSITION - TARIFS APPLICABLES – APPROBATION

Mme CANOVA

Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement chaque année, un petit peu en permanence d'ailleurs, des concessions funéraires reviennent à la Ville pour des raisons diverses: soit parce qu'elles ne sont pas renouvelées, soit parce qu'elles sont abandonnées, elles sont même parfois devenues dangereuses, ou après des rétrocessions. Les monuments, les caveaux reviennent à ce moment-là dans le domaine privé de la Ville. Nous avons des demandes, bien évidemment, permanentes de personnes qui ont besoin de concessions, des Antibois qui souvent sont très attachés d'ailleurs au cimetière de Rabiac. Sur Les Semboules, c'est un petit peu plus simple.

Et ainsi que nous en avons la possibilité, je vous propose d'accepter la réattribution de ces sépultures et également les ouvrages qui sont déjà préparés parce qu'il nous semble qu'il serait stupide d'avoir des budgets pour détruire et de ne pas reconstruire pour les personnes après.

Donc je vous demande d'accepter les prix du tableau pour les mises à disposition de ces caveaux selon les mêmes – comment dire – périodicités, c'est-à-dire 15-25 ans et perpétuelles et d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces concessions et les caveaux et sépultures qui existent.

M. LEONETTI

Merci. La Gauche et l'Écologie.

Mme DUMAS

C'est juste une petite question parce que cette délibération est en fait la régularisation d'une situation qui existe depuis des années, donc c'est plutôt bien. Mais comment ça se passait avant cette délibération sur la récupération ?

M. LEONETTI

Non, non, ce n'est pas une régularisation.

Mme DUMAS

La récupération des monuments, caveaux et objets funéraires abandonnés.

M. LEONETTI

Non, on récupère des monuments qui ne sont pas perpétuels. On continue à faire des perpétuels. On est pratiquement la seule Ville importante qui continue à en faire et on récupère celles qui sont arrivées à échéance. Et donc on les remet à disposition à des Antibois dans un cadre d'une durée variable et de volume variable.

Mme CANOVA

En fait Monsieur le Maire, on peut constater, on peut considérer qu'on a un retard assez important sur la récupération d'abord parce qu'on contacte les gens quand on s'aperçoit que les concessions ont l'air abandonnées, quand on s'aperçoit qu'elles ne sont pas renouvelées.

On attend très, très au-delà du délai légal de façon à ne pas bousculer les familles parce qu'on sait que des années après, ça peut toutefois poser des problèmes, et puis on contacte les gens plusieurs fois et on a un retard considérable.

M. LEONETTI

Je n'ai pas souvenir, moi, Madame CANOVA, qu'on ait délibéré une fois sur ce sujet. Jamais.

Mme CANOVA

Non. On a fait faire un inventaire. Il y en a des centaines.

M. LEONETTI

C'est logique qu'on attende longtemps, si une tombe elle est abandonnée, qu'on fasse des recherches et que les personnes qui ont leur famille enterrée là ne se retrouvent pas un jour en disant : je ne suis pas venu pendant cinq ans et je me retrouve devant une situation de ce type. Mais ce n'est pas renouvelé. On ne s'est pas compris là, Madame DUMAS.

Mme DUMAS

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Oui bien sûr que c'est légal !

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

On ne l'a jamais fait.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Ah non, mais jusqu'à présent, ils sont toujours dans le cimetière. Ils sont toujours sur les tombes et dans les cimetières ! Vous voyez, chaque fois que vous allez dans un cimetière, vous voyez des tombes qui apparaissent abandonnées. Après, il faut faire toute une recherche. Et puis quand l'objet est détérioré, il est démolé.

Mme CANOVA

Et parfois dangereux.

M. LEONETTI

Ça permet au passage de faire des prix. Je sais bien qu'il ne faut pas parler de ça, mais la mort, ça coûte aussi, et ça permet de faire des prix qui sont les plus bas qu'on puisse imaginer dans ce domaine. On est dans un domaine qui est quand même très sensible. On ne peut pas récupérer une tombe comme ça et la « remettre sur le marché ». Mais il faut qu'on ait toutes les démarches. Moi, je ne me rappelle pas avoir pris une délibération comme ça depuis que je suis Maire.

Voilà l'explication donnée. On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

Départ de Madame Martine SAVALLI – Procuration à Madame Marina LONVIS

Présents : 36 / Procurations : 12 / Absent : 1

MONSIEUR SERGE AMAR

16-1 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AMAR

Oui Monsieur le Maire, c'est un rapport annuel qui revient chaque année, qui est sans vote puisque c'est une information du Conseil municipal qui est le rapport sur la Commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie cinq fois sur dix-sept points.

C'est l'analyse de toutes les délégations de service public, des comptes des candidats, etc.

M. LEONETTI

PS et Verts. Verts et PS. Non je ne sais pas, à moins que je ne me sois trompé ! Mais Madame MURATORE avait prévu une intervention.

M. AUBRY

Quelle est la délibération ? Excusez-moi, j'étais ailleurs dans mes pensées.

M. LEONETTI

On est en octobre 2013.

M. AUBRY

Non, non, non, excusez-moi, c'est une erreur de notre secrétaire. Je me disais aussi que j'étais très surpris.

M. LEONETTI

Ce n'est pas bien d'accuser le petit personnel comme ça ! *[Rires]*

On passe au vote. Qui est contre ? Ah non pardon, c'est une information. Il n'y a pas de vote.

MONSIEUR YVES DAHAN

29-1 - RESIDENCE ARTISTIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. DAHAN

Monsieur le Maire et chers collègues, il est proposé la mise en place d'une convention pour une durée de trois ans entre le Centre International de Valbonne et la Ville d'Antibes Juan-les-Pins, Direction des Musées pour l'établissement d'un contrat de coéducation dans le domaine des arts et de la culture. Il est à rappeler que le collège-lycée et centre international compte en 2012-2013 2 300 élèves et étudiants. Le partenariat avec cet établissement débouchera sur la réalisation de différentes actions. La Direction des Musées assure la gratuité pour les médiations, ateliers et entrées au musée, le CIV assurant pour sa part le transport des élèves.

Parmi ces actions figure en particulier la mise en place d'une résidence artistique dans le domaine des arts visuels coorganisée par la Direction des Musées et le CIV où elle sera située. Pour ce projet, il est proposé que le CIV attribue gracieusement à l'artiste un hébergement et des locaux pour travailler et prendre en charge sa restauration, l'artiste développant en retour une action auprès des élèves du CIV.

L'artiste conservera et mènera en collaboration avec les services publics des musées une proposition culturelle et artistique à l'attention de publics du Musée Picasso qui pourra comporter plusieurs interventions et que la Direction des Musées prendra à sa charge, de même qu'un forfait pour le matériel nécessaire à la création et le transport de l'artiste entre son domicile et le lieu de sa résidence, puis entre la résidence et le Musée Picasso. Le règlement de frais de la résidence incombant à la Commune sera adossé à une convention spécifique signée entre la Commune, le Centre International de Valbonne, et l'artiste. D'autre part, ce projet de résidence artistique fera l'objet d'une demande de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afin de déterminer les obligations respectives de la Commune et le Centre International de Valbonne dans la mise en œuvre de ce projet de résidence d'artiste ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et les participations financières relatives à ce projet auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou toute autre institution.

M. LEONETTI

Intervention : Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Non merci. Non.

M. LEONETTI

Très bien, donc on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Délibération adoptée.

Pardon. Ah excusez-moi ! Je refais le vote sur la résidence. Trois abstentions ? Trois abstentions.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

MADAME CARINE CURTET

33-1 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE LA BRAGUE ET DE SES AFFLUENTS (SIAQUEBA) - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CURTET

Il s'agit d'une information annuelle et pour rappel, l'année 2012 a particulièrement mis l'accent sur les travaux d'entretien, notamment suite à la crue de 2011 ; sur le lancement d'une étude du rétablissement de la continuité écologique de la Brague et la mise en œuvre du programme pédagogique « LA BRAGUE A LA LOUPE ! » auprès de cinq classes pour lesquelles nous finançons les bus pour que les classes puissent se rendre sur les bords de la Brague.

M. LEONETTI

La Gauche et l'Écologie. PS et Verts. Monsieur PIEL.

M. PIEL

Très rapidement. Nous aurons du mal à atteindre l'objectif fixé d'un retour à un bon état écologique de la Brague et de ses affluents en 2021. Quand je dis cela, je ne remets pas en cause le travail des techniciens du SIAQUEBA car ils n'ont pas les moyens, ni les possibilités d'être plus efficaces.

Je le redis comme chaque année : les missions qui figurent dans le cahier des charges du SIAQUEBA sont insuffisantes. C'est bien d'arracher manuellement la jussie mais franchement, la priorité c'est de lutter contre les délestages sauvages d'eaux usées. L'élimination des eaux parasites doit être la priorité. Par exemple, cela fait des années que les rejets des trois stations d'épuration en amont (celle des Bouillides Valbonne, Châteauneuf, Opio et Plascassier) posent problème. Là résident les principales productions de nitrates et de phosphates par exemple.

Il est bien de replanter des hélrophytes dont on connaît tous la propension à s'enraciner et à maintenir les berges et les rives. Il est bien aussi de planter des boutures de saule et de nettoyer les embâcles qui bouchent les cours d'eau, mais il est peut-être plus utile de recenser tous les branchements illégaux qui déversent dans la Brague et ses affluents.

Le bassin versant de la Brague est sur le territoire de la CASA dans son entièreté. Les stations d'épuration que j'ai évoquées aussi. Pourquoi ne pas élargir les compétences du SIAQUEBA pour en faire un véritable gestionnaire de nos cours d'eau ? Gestionnaire, mais aussi une sorte de conservatoire, au sens conservatoire du littoral. Et enfin, une police de l'eau.

M. LEONETTI

Merci. Monsieur AUBRY.

M. AUBRY

Oui Monsieur le Maire, chers collègues. À la page 6 du rapport du SIAQUEBA, nous lisons qu'une visite du centre d'enfouissement technique du Jas de Madame a été organisée le 27 mars 2012. Les élus et techniciens du SIAQUEBA ont pu avoir une information sur la gestion de cette décharge par la société Veolia Propreté.

De plus, une restitution a été faite à l'ensemble des élus du SIAQUEBA en juin 2012.

Bref, ce rapport ne nous dit pas grand-chose de précis sur les mesures prises pour protéger les eaux de la Brague des lixiviats déversés se trouvant dans la décharge où ont été déversées énormément de matières polluantes, dont beaucoup de manière tout à fait illégale.

L'information a été faite par l'entreprise Veolia Propreté. Est-ce suffisant ? La restitution ne devrait-elle pas être faite dans chacun des Conseils municipaux concernés ? L'information de Veolia ne devrait-elle pas être confrontée à d'autres points de vue, par exemple au film *Super Trash* ? Je vous remercie.

M. LEONETTI

Madame CURTET.

Mme CURTET

La restitution, on pourra vous en donner l'état. Personnellement, je n'étais pas présente. C'était la période où j'étais absente.

M. LEONETTI

Sur la réflexion du SIAQUEBA. Le SIAQUEBA, il est inclus dans la CASA, donc on peut se poser la question si un jour ce n'est pas une compétence communautaire. Sauf qu'aujourd'hui, on n'a jamais trouvé ce consensus pour faire que l'eau au sens général – on peut faire les rivières sans faire l'eau – n'a jamais été proposée, comme l'assainissement qui est lié à l'eau, comme compétence. Je l'ai proposé, vous le savez. Un certain nombre de Maires ne l'ont pas souhaité. Aujourd'hui, j'ai plutôt tendance à penser que je m'en réjouis puisque le prix de l'eau à Antibes est très bas et que s'il avait été uniformisé au niveau de la Communauté d'Agglomération, il aurait probablement été à un niveau plus élevé puisqu'il aurait été lissé sur l'ensemble du territoire.

Pour autant moi je retiens, effectivement, qu'aujourd'hui les cours d'eau, en particulier la Brague et le Loup, font l'objet de contrats de rivières et que celle-là, la Brague, elle est entièrement incluse à l'intérieur de la Communauté. Et que dans le cadre de l'environnement, il y a une logique qui fait qu'un certain nombre de travaux ont été faits, je veux dire, et franchement je trouve que le SIAQUEBA, il a bien mobilisé les moyens qu'il a. Mais peut-être faudra-t-il à un moment donné récupérer l'ensemble des rivières comme une compétence communautaire liée à l'environnement parce que c'est par l'environnement qu'on peut récupérer l'ensemble des cours d'eau. Et avoir à ce moment-là plus de moyens disponibles pour essayer d'améliorer encore les choses.

Moi je trouve cependant que le rapport qu'a résumé Madame CURTET est un rapport qui est de grande qualité et qui montre que les actions sont menées, et qu'elles sont menées avec sérieux et indépendance, et qu'on ne s'endort pas sur le fait qu'on a un rapport. On va le vérifier sur place. On s'occupe des nappes phréatiques. On regarde la faune et la flore.

On préserve les berges et on a maintenant, à partir du bas de la Brague, entamé une démarche dont vous savez qu'elle est bien sûr de lutte contre les inondations, mais que les divers Gouvernements qui ont précédé ont accentué sur la protection de la faune et la flore. Donc il y a une période où on luttait contre les inondations en faisant des barrages, il y a une période maintenant où on lutte contre les inondations tout en préservant en même temps le cours d'eau, et ce qui a été fait sur la partie basse de la Brague, et qui peut et doit continuer plus haut.

Donc je ne suis pas opposé à votre idée, Monsieur PIEL. On l'a même évoquée à plusieurs reprises. Qu'est-ce qui rentre dans le cadre « environnement » ? Le bruit est-ce que ça rentre dans le cadre de l'environnement de la CASA ? Non parce que comme c'est la police municipale qui vient sanctionner le bruit, si on le met au niveau de la CASA, on n'aura pas l'efficacité de la sanction sur le sujet. Mais sur ce sujet-là, moi j'y suis plutôt favorable. En tout cas je remercie Madame CURTET d'avoir repris le travail ici parmi nous et d'avoir contribué à ce rapport.

C'est une information. On ne vote pas.

MONSIEUR MATTHIEU GILLI

38-1 - ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU BOIS DE LA GAROUPE ET FORT CARRE - PROGRAMME 2013 - SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

M. GILLI

Monsieur le Maire bonjour, mes chers collègues.

M. LEONETTI

Bonjour. Ça va bien Matthieu ?

M. GILLI

Très bien merci. Alors il s'agit de délibérations très traditionnelles, qu'on présente chaque année et qui correspondent aux demandes de subvention que la Ville adresse au Conseil Général, mais aussi au Conseil Régional. La petite différence : le Conservatoire du Littoral nous a demandé cette année de présenter notre demande de subvention pour l'année 2013, mais aussi pour l'année 2014.

Est-ce que vous voulez qu'on regroupe s'il y a des interventions ?

M. LEONETTI

Ce que je peux vous donner comme mention, c'est qu'apparemment il n'y a pas d'énormes débats sur la 38-1 et la 38-2. Il y a peut-être une interrogation sur la 38-3 et la 38-4 puisque sur ces deux questions, il y a une intervention de Monsieur AUBRY. Donc peut-être qu'on peut passer rapidement sur les deux premières.

M. GILLI

Les deux premières, il s'agit de surveillance, d'entretien, de gestion pour le bois de Notre-Dame – qui est le vrai nom du bois de la Garoupe – et de la rénovation d'un mur en pierres sèches, de l'aménagement d'un point de vue du bas du site, mais aussi de la mise en sécurité d'un blockhaus et la taille des oliviers de l'entrée. Pour ce qui est du Fort Carré, il s'agit de la mise en sécurité de deux blockhaus, de l'enlèvement de citernes obsolètes et de l'enlèvement d'un tas de gravats qui datait de la Seconde Guerre Mondiale.

M. LEONETTI

Alors sur la 38-1 votre vote. Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

38-2 - ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU BOIS DE LA GAROUPE ET FORT CARRE - PROGRAMME 2013 - SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

M. LEONETTI

Même type de vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

38-3 - ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU BOIS DE LA GAROUPE, FORT CARRE ET BATTERIE DU GRAILLON - PROGRAMME 2014 - SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

M. GILLI

Il s'agit, de la même manière, de surveillance, d'entretien et de gestion des sites. Pour ce qui est de la batterie du Graillon, sous la réserve de la maîtrise foncière qui est en passe d'être attribuée au Conservatoire du Littoral – normalement avec le Conseil d'Administration du Conservatoire du Littoral le 21 novembre.

Il s'agit donc d'une mission paysagiste-conseil payée par le Conservatoire du Littoral, la sécurisation des blockhaus, aussi, de la batterie du Graillon.

Pour le bois Notre-Dame de la Garoupe, toujours les murs en pierres sèches qu'il s'agit de restaurer de manière progressive, l'aménagement du bas du site et de la taille au niveau de l'entrée de site pour engager le promeneur qui emprunte le sentier du calvaire à s'y rendre, à le traverser et à voir toutes ces richesses. Pour le Fort Carré, toujours le travail de réaménagement de la partie intérieure boisée.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les actions précitées, de solliciter auprès du Conseil Régional PACA pour cette délibération, et auprès du Conseil Général pour la prochaine, l'attribution d'une subvention de 9 000 euros, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. LEONETTI

Merci. Monsieur AUBRY, sur les deux, je suppose ?

M. AUBRY

Oui c'est pour les deux. C'est une délibération traditionnelle, mais il y a cette différence qui vient d'être signalée par Matthieu GILLI. On demande non seulement les subventions pour 2013, mais également pour 2014. Or, contrairement aux années précédentes et à 2013, nous ne disposons pour 2014 pas de tableau financier prévisionnel des travaux alors que nous demandons une subvention. On a quelques éléments dans la délibération, mais pas de chiffrage à part le total. Donc je me pose des questions sur un risque éventuel que la subvention ne soit pas accordée, justement parce qu'il n'y a pas de tableau prévisionnel, contrairement aux autres demandes.

M. LEONETTI

Si le Conseil Régional a l'intention d'apporter cet argument pour ne pas subventionner, il faut le dire tout de suite, comme ça, ça sera plus simple.

M. PIEL

[Intervention inaudible car tenue hors micro]

M. LEONETTI

Monsieur PIEL, je vous remercie de cette rectification, et donc vous voyez que ça sera financé, même sans le tableau prévisionnel précis. Et vous avez compris que la batterie du Graillon entre désormais dans le giron du Conservatoire du Littoral et qu'il y a toute une série de travaux qui ne sont pas encore finalisés. Et je rappelle au passage que la batterie du Graillon s'appelle en réalité le Musée Naval et Napoléonien, antérieur. Je rappelle que sous un précédent Gouvernement, le Ministère de la Défense a accepté de s'en dessaisir sans le faire payer à la Ville d'Antibes. Et que la Ville d'Antibes a demandé le transfert au Conservatoire du Littoral pour faire comme sur le Fort Carré, ou au bois de la Garoupe, une gestion à la fois écologique et patrimoniale. Et donc c'est dans ce cadre-là qu'effectivement, la batterie du Graillon...

Ne vous inquiétez pas, votre camarade Gérard PIEL a pu vous rassurer. On subventionnera.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

38-4 - ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU BOIS DE LA GAROUBE, DU FORT CARRE ET DE LA BATTERIE DU GRAILLON - PROGRAMME 2014 - SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Délibération adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18h30.

Le Directeur Général des Services,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI